

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PARACHÈVEMENT
DE L'AUTOROUTE 35 ENTRE LA
FRONTIÈRE AMÉRICAINNE ET SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 décembre 2005, 19 h 30
Centre communautaire Saint-Sébastien
176, rue Dussault
Saint-Sébastien

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN	
MICHEL MORIN.....	2
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND	
RÉAL PELLETIER.....	6
LOUISE BELLEFROID, MARTIN BELLEFROID	19
SYNDICAT DE L'UPA DE VENISE	
MICHEL MORIN, POL PETIT	27
REPRISE DE LA SÉANCE	33
FERME DANIEL TOUGAS INC. et FERME TOUGAVISTA INC.	
DANIEL TOUGAS, SERGE TOUGAS	33
LE ROUTIER CHEZ BERNADETTE	
BERNADETTE GUILLOTTE	37
MARC-ANDRÉ TRUDEAU	41
CONSERVATION BAIE MISSISQUOI INC.	
NATHALIE FORTIN, MARTIN PELLETIER.....	43
DROIT DE RECTIFICATION :	
BERNARD CARON, MINISTÈRE DES TRANSPORTS	54
MARIELLE CARTIER-VIENS.....	55
MARTIN BELLEFROID	56
RENÉ WALASZCZYK.....	57
POL PETIT	58

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir! Soyez les bienvenus à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu.

10 Je suis Claudette Journault, je préside cette commission d'enquête. Je suis également accompagnée de madame Lucie Bigué, commissaire au BAPE, et nous avons la responsabilité de réaliser le mandat qui nous a été confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

15 Je vous présente l'équipe qui accompagne la commission. Les analystes sont madame Sophie Hamel-Dufour qui est ici présente. Il y a également madame Julie Crochetière et madame Sylvie Mondor. La coordonnatrice du secrétariat de la commission est madame Anne-Lyne Boutin. La responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Danielle Hawey. L'agente de secrétariat est madame Louise Marois.

20 Le responsable de l'organisation technique, monsieur Daniel Moisan. Monsieur Alexandre Perrault assume la régie sonore et c'est madame Lise Maisonneuve qui est sténographe officielle de la commission.

25 Alors, nous avons tenu la première partie de cette audience publique les 14 et 15 novembre derniers à Saint-Jean-sur-Richelieu, et 16 et 17 novembre ici même à Saint-Sébastien. Lors de cette première partie, on est allés chercher de l'information auprès du promoteur et d'experts qui ont permis de comprendre davantage le projet soumis à la consultation.

30 Maintenant, on est à la deuxième partie et c'est le moment de recevoir l'opinion des gens. Nous avons actuellement huit personnes inscrites au registre pour ce soir. Demain, il y en aura neuf. Maintenant, s'il y a des gens qui veulent aussi venir présenter leur position devant la commission, ils sont toujours les bienvenus. Ils doivent aviser madame Anne-Lyne Boutin auparavant. Alors, on va les entendre en fin de séance.

35 Demain, on va reprendre les travaux à compter de 19 h et c'est le promoteur qui va répondre à des questions. Nous lui avons déjà transmis une série de questions et ça va favoriser l'échange et permettre que le public ait l'information le plus rapidement possible.

40 Alors, comment on va procéder ce soir? On va appeler les gens par ordre d'inscription selon l'organisation qui a été prévue par madame Boutin. Et je vous informe également que vous avez un droit de rectification. Alors, le droit de rectification, ça s'applique à tout le monde.

C'est un droit de rectifier des faits et non de venir dire que vous n'êtes pas d'accord avec une opinion qui a été présentée avant vous. Alors, pour pouvoir utiliser ce droit, vous devez vous inscrire au registre derrière la salle.

45 Si vous prenez connaissance d'un mémoire et que vous avez, au cours des semaines qui suivent, de l'information additionnelle à fournir auprès de la commission parce que vous avez lu de l'information ou vous avez connaissance d'information, nous apprécierions beaucoup recevoir l'information. Alors, à ce moment-là, on va la rendre disponible comme à notre habitude dans les centres de consultation et dans le site Internet de la commission.

50 Alors, suite à la deuxième partie de l'audience publique, nous allons préparer notre rapport, la commission, et il va être déposé le plus tard le 14 mars 2006 auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministre a soixante jours pour le rendre public et toute personne qui s'inscrit au registre, qui demande le rapport, va pouvoir le recevoir.

55 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs va aussi préparer un rapport et c'est à la lumière de ces deux documents que le ministre va se faire une idée pour proposer un projet de décret au Conseil des ministres.

60 Je tiens à vous souligner également que le Bureau des audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services que le BAPE offre. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir le remplir et c'est madame Danielle Hawey qui a la responsabilité de garder ce questionnaire, de vous le distribuer et d'en faire la compilation.

65 Alors, on va dès maintenant commencer à recevoir les mémoires. D'abord, nous allons entendre la Municipalité de Saint-Sébastien. Je vous inviterais à vous présenter au micro de façon à ce que la sténotypiste puisse en prendre bonne note.

M. MICHEL MORIN :

Bonsoir, madame!

75

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

80

M. MICHEL MORIN :

Je suis Michel Morin, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Sébastien. À sa

85 dernière séance régulière le 6 décembre dernier, le conseil municipal de Saint-Sébastien a été
saisi de diverses préoccupations venant de citoyens concernant évidemment le prolongement de
l'autoroute 35. Des résidants de la route 133 qui sont voisins du futur échangeur de Saint-Sébastien
ont manifesté leur inquiétude tant face au dérangement qu'aux inconvénients qu'ils vont vivre, sans
oublier les risques pour leur sécurité et la sécurité de leur famille.

90 À la période de questions des citoyens, ils ont donc demandé à la Municipalité de Saint-
Sébastien de les appuyer dans leur demande lors des audiences publiques. Le maire, Michel
Surprenant, étant pris ce soir à une réunion de la MRC, très importante au niveau des cours
d'eau, j'ai donc mission de vous transmettre le texte de la lettre qu'il a rédigée. Elle s'adresse à
vous.

95 **L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.**

LA PRÉSIDENTE :

100 Merci, monsieur Morin. On a quelques petites questions pour vous. Est-ce que vous
pouvez rester avec nous?

M. MICHEL MORIN :

105 Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

110 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Bonsoir, monsieur Morin! Alors, voilà. Dans le mémoire que vous avez donné, que la
Municipalité a transmis, vous faites mention notamment au plan d'urbanisme à la page 26, je vais
vous le dire, le plan d'urbanisme de Saint-Sébastien :

115 *Il faut aussi noter que la route 133 qui traverse la Municipalité est une voie d'accès et de
circulation importante de la région. De nombreux véhicules transitent par cette route. Ce
phénomène a permis l'éclosion de commerces de services importants sur les bords de cette route.*

120 Est-ce que vous pourriez expliciter un petit peu?

M. MICHEL MORIN :

Bien, disons qu'actuellement on pourrait citer entre autres au niveau de la restauration

125 en particulier , par exemple, un endroit qui se verrait totalement dépourvu de clientèle des
camionneurs dès la construction de l'autoroute. Vous avez aussi au village même, au centre du
village, un commerce de ferronnerie assez important et la présence de la 133 y est pour beaucoup,
parce qu'elle permet à des gens d'assez loin en superficie d'accéder à ce commerce-là qui est une
utilité ici indispensable dans notre secteur.

130

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

135

Maintenant, la contrepartie sur la réalisation de la 35, pour vous, vous avez mentionné
tout à l'heure qu'il y avait des retombées, des impacts positifs sur le développement. Pourriez-
vous expliciter?

140

M. MICHEL MORIN :

Positifs sur le développement, disons que c'est surtout au niveau de la quiétude des
citoyens. C'est qu'à partir du moment où on va pouvoir libérer la 133 de cet afflux de circulation
excessive au niveau des camions en particulier et des voitures aussi, parce qu'il ne faut pas se
cacher qu'il y a beaucoup de touristes américains qui circulent par ici et qui ne sont pas
nécessairement un apport pour notre région immédiate, à partir de ce moment-là, on va donner
une qualité de vie à nos citoyens qui va être de beaucoup supérieure à ce qu'ils vivent actuellement
et on va diminuer les risques d'accidents qui sont assez nombreux sur cette route-là.

145

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

150

Sur le plan économique, est-ce qu'il y a des retombées chez vous?

M. MICHEL MORIN :

155

Directement, je ne crois pas. Je ne penserais pas, par exemple, à un parc industriel
qui se développerait chez nous. On n'a pas le territoire pour ça parce qu'on a un territoire purement
agricole. Donc, on ne peut pas s'attendre à un développement dans ce sens-là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

160

Donc, avec la 35, la réalisation de la 35, vous avez mentionné une ferronnerie et
quelques entreprises de restauration qui seraient touchées négativement.

M. MICHEL MORIN :

165

En particulier, oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci beaucoup.

170 **M. MICHEL MORIN :**

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

175

Également, il y a dans le plan d'urbanisme mention d'une carrière qui est sur votre territoire. Il y a une carrière.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

180

Près du rang Sainte-Marie.

LA PRÉSIDENTE :

185

Près du rang Sainte-Marie.

M. MICHEL MORIN :

190

Bien, disons c'est une sablière.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! C'est une sablière?

195

M. MICHEL MORIN :

C'est plutôt une sablière qui n'est pas exploitée commercialement actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

200

Non? D'accord. Puis, la route 133, quels sont les principaux points de difficulté au niveau de la sécurité dans votre territoire?

M. MICHEL MORIN :

205

C'est une route à 3 voies et, à ce moment-là, vous avez des croisements qui se font à intervalles réguliers, donc des dépassements qui sont permis à certains endroits et qui ne le

210 sont pas à d'autres. Déjà en partant, du fait d'être à 3 voies, c'est un risque d'accident par elle-même. Puis la partie qu'on veut citer davantage, c'est que si on garde les sorties en boucle, il y a une des sorties qui arrive directement en façade à une des maisons, à un des résidants. Ça fait que là, imaginez simplement la présence des feux des voitures qui viennent perturber la vie des gens à l'intérieur même de leur domicile, puis vous avez une idée de ce que ça peut supposer. Ça, c'est sans tenir compte de tous les autres risques qui peuvent arriver à partir du fait qu'une voiture peut complètement se ramasser dans la maison.

215 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

220 Pour revenir à la sablière, est-ce que vous pensez qu'elle pourrait être remise à contribution par la réalisation de la 35?

M. MICHEL MORIN :

225 Je ne crois pas actuellement qu'il y ait de visée dans ce sens-là. Et avant que ça soit fait aussi, il ne faudrait pas oublier que la CPTAQ aurait à juger si on peut faire ou pas cette exploitation-là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

230 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage.

235 **M. MICHEL MORIN :**

Merci.

240 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous invitons maintenant les représentants de la Municipalité de Saint-Armand, s'il vous plaît.

245 **M. RÉAL PELLETIER :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

250 Bonsoir!

M. RÉAL PELLETIER :

Est-ce que vous aimeriez que je vous lise le mémoire?

255

LA PRÉSIDENTE :

C'est à votre guise.

260

M. RÉAL PELLETIER :

Comme ça, les gens dans la salle peuvent savoir exactement.

LA PRÉSIDENTE :

265

Oui.

M. RÉAL PELLETIER :

270

Je vais passer l'introduction. Tout le monde sait la Municipalité de Saint-Armand dans quel secteur qu'elle est. Donc, j'ai amené mon mémoire en cinq points, étant donné qu'à Saint-Armand, on a deux échangeurs, on a le poste frontalier, on a même une place où ce qu'ils voulaient faire une halte routière. Donc, je vais y aller point par point.

275

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

280

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Pelletier. Dans votre mémoire, vous parlez de la sécurité, que le projet, c'est important entre autres pour solutionner ça. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est actuellement selon votre expérience de la sécurité de la 133, puis est-ce qu'il y a des choses, des zones particulièrement à risque?

285

M. RÉAL PELLETIER :

290

Oui, surtout à l'échangeur sud qu'ils projettent de faire, c'est que c'est un chemin déjà, le chemin Saint-Armand arrive déjà à un angle de 45° pour traverser, chose qui se fait plus depuis des années dans la conception des routes, ce qui vous oblige à avoir un angle mort pour traverser un chemin qui est extrêmement dangereux.

295 C'est arrivé à date, plusieurs accidents sont arrivés à cette intersection-là à cause que le
soleil, la température, en plus de cette courbe-là, les véhicules provenant du sud arrivent dans
une courbe à peut-être 300 mètres avant l'intersection. Donc, on regarde une fois, puis des fois
on commence à vouloir traverser, puis oups! si un véhicule roule en haut de la vitesse permise, il
est pas mal proche le temps qu'on ait le temps de réagir.

300 Ensuite de ça, plus au nord, proche de la frontière, les rues qui sont là, le boulevard
la Falaise, les gens qui sortent de là traversent l'autoroute par le terre-plein, chose qui à date ça
ne va pas si pire mais c'est pas qu'est-ce qui est idéal. Ça, c'est un autre point aussi pour la
sécurité des gens.

305 Puis, deuxièmement, bien, il y a le refoulement aussi quand il y a des grosses journées
au poste frontalier américain, on sait que des fois, ça refoule 1, 2, 3 kilomètres. Donc, j'ai 80
résidences dans le secteur de la Falaise, j'ai à peu près 15 résidences. Ça veut dire qu'on fait
quasiment 100 résidences que les gens sont pris pour faire la queue ou essayer de rouler sur
310 l'accotement pour essayer de se rendre chez eux. Ça cause des frustrations à ce point de vue là.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a des périodes de l'année où c'est pire?

315

M. RÉAL PELLETIER :

Oui, c'est sûr que quand il y a des grosses fêtes, excepté comme là, il va y avoir le
Thanksgiving, et bien on a eu le Thanksgiving, ça veut dire que quand ils reviennent... surtout là
320 on le voit un petit peu moins souvent, mais depuis les tours du World Trade Center, les attaques,
à chaque fois que ça montait au code rouge ou code orange, là les inspections étaient renforcées
aux douanes, donc les inspections étaient plus longues, donc les files étaient plus longues.
Surtout les camions qui rentraient, il fallait tous qu'ils passent au scanner puis, en tout cas, ça
nous occasionnait certains problèmes.

325

LA PRÉSIDENTE :

Et, à ce moment-là, ça va jusqu'où la file d'attente?

330

M. RÉAL PELLETIER :

On l'a déjà vue jusqu'au village de Philipsburg, jusqu'à ce qu'ils proposent de mettre
l'échangeur sud. Là, la police était prise pour faire dévier la circulation sur d'autres routes ou les
envoyer ailleurs. Ça, c'est le pire qu'on a vu. On parle de 3 kilomètres à peu près, 3, 3.5
335 maximum.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

340 Vous avez parlé dans votre mémoire, vous avez fait référence au terre-plein du ministère des Transports.

M. RÉAL PELLETIER :

345 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

350 Pouvez-vous expliquer comment on pourrait réduire l'impact sur les commerces et les résidences? Vous avez un petit peu ouvert là-dessus. Si vous voulez compléter.

M. RÉAL PELLETIER :

355 C'est beau. On sait qu'entre la voie sud et nord, il existe un terre-plein à peu près, je dirais, 20 à 30 mètres de large, O.K., qui est juste du gazon si on veut. Si on se servait de ce terre-plein-là pour faire la voie qui s'en va direction sud, ça veut dire que l'autoroute existante, une grosse partie de l'autoroute existante pourrait servir de voie de service, donc on n'aurait plus besoin d'exproprier tous les commerces qui sont sur le bord. Peut-être que leur cour serait peut-être une dizaine de pieds moins large, mais ça pourrait encore se stationner.

360 Ces gens-là pourraient continuer à fonctionner, puis ça aurait un impact d'après moi pas mal moindre sur les bâtiments qu'il y a là et l'économie qu'il y a là, parce qu'on parle, on a plusieurs maisons de courtage qui sont à proximité des douanes, plus qu'il y a une madame aussi qui a une résidence privée, qui se ramasserait avec quasiment plus de gazon. Elle aurait à peu près juste assez de place pour enfile sa voiture. En tout cas, c'est une possibilité, mettre les
365 deux voies collées avec un muret de ciment, comme un peu sur le Métropolitain ou quelque chose comme ça.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

370 Ça, c'est du côté ouest ou des deux côtés?

M. RÉAL PELLETIER :

375 Bien, moi, qu'est-ce que je ferais, c'est que je ferais la voie... puis même sur le côté ouest, ils pourraient tasser un peu parce que, d'après les plans que j'ai vus, ils ont tout acheté aussi une bonne lisière du côté ouest aussi de... excuse, du côté est de l'autoroute existante, déjà le ministère va appartenir une grande partie. Mais juste avec le terre-plein comme tel, ils iraient chercher une bonne largeur pour faire des voies.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

380

L'impact serait positif du côté est ou du côté ouest ou des deux côtés?

M. RÉAL PELLETIER :

385

Bien, s'ils se serviraient du terre-plein du centre, se tasser peut-être un petit peu du côté est, d'après moi, ils auraient quasiment pas besoin de toucher à rien qu'est-ce qu'il y a là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

390

Du côté est.

M. RÉAL PELLETIER :

395

Je veux dire là, du côté ouest, l'impact serait pas pareil. Ils auraient plus besoin d'enlever les bâtiments. Ils auraient plus besoin d'exproprier aussi large. Je ne sais pas si on le voit l'échangeur? Voulez-vous que j'aille vous le montrer?

400

Si vous voyez ici, dans ce secteur-là, vous voyez, ça, c'est l'expropriation qui est projetée ici, ces terrains-là. Ici, on parle de 3 maisons de courtage, il y a une maison privée ici, puis il y a 3 autres commerces là sur ce côté-ci. Dans le milieu, si on se servait du terre-plein pour faire la voie à la place de l'autoroute qu'il y a là, faire la voie de service, ça veut dire que tous ces commerces-là conserveraient assez grand de cour en avant de chez eux pour continuer à opérer, puis les bâtiments n'auraient pas besoin d'être expropriés.

405

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci. Vous mentionnez à la fin de votre mémoire que l'échangeur Saint-Armand sud constitue un élément positif, vous l'avez bien souligné. Pouvez-vous expliciter sur ce sujet, de quelle façon que c'est positif?

410

M. RÉAL PELLETIER :

L'échangeur sud?

415

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Oui.

M. RÉAL PELLETIER :

420

Ou le nord?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Sud.

425

M. RÉAL PELLETIER :

Sud. C'est que sud, ça se résume assez vite. C'est que c'est un peu comme si l'autoroute passait sans rien changer avec qu'est-ce qu'il y a déjà là à l'heure actuelle. La seule chose que ça enlève, c'est les dangers d'accidents qu'il y avait auparavant, parce qu'on sait qu'ils veulent faire un tunnel.

430

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Encaver, oui.

435

M. RÉAL PELLETIER :

Donc, la configuration au-dessus reste pareille. C'est que tout le monde reste tranquille. Il n'y a plus de chemin qui passe. C'est que le monde peut aller tranquillement de l'est à l'ouest. On peut aller de l'est à l'ouest. Tous les bâtiments qu'on parle, de la Légion, l'Église Unie qui est un bâtiment historique, tout ça, ce n'est pas touché du tout. Comme il y a la piste de ski de fond de l'autre côté; comme on voit le rond, ça, c'est le terrain de balle aussi. C'est que ça ne change pas du tout de qu'est-ce que... c'est que mes véhicules d'urgence peuvent continuer à traverser, les piétons vont pouvoir aller à la Légion, les véhicules vont pouvoir tous passer là. Ça change pas. C'est juste que l'autoroute va passer en dessous.

440

445

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Qu'est-ce que vous pensez de l'effet de coupure?

450

M. RÉAL PELLETIER :

L'effet de?

455

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

De coupure. Parce que l'autoroute passe en encavement.

460

M. RÉAL PELLETIER :

Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

465

C'est une coupure entre Philipsburg du côté de la baie, puis...

M. RÉAL PELLETIER :

470

Il n'y aura pas de coupure. Vu qu'elle passe en dessous.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

475

En encavement, par le dessus, la rue.

M. RÉAL PELLETIER :

Elle passe en dessous. Ça fait que tout en haut reste pareil.

480

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Oui.

M. RÉAL PELLETIER :

485

C'est ça qu'on avait peur, qu'ils n'en mettent pas là, puis que là notre municipalité soit séparée en deux.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

490

Le fait que le chemin Montgomery réunisse les deux...

M. RÉAL PELLETIER :

495

C'est ça.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

500

... pour vous, ça vous satisfait.

M. RÉAL PELLETIER :

Oui.

505 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

510

Dans votre mémoire, vous parlez d'une résidence pour personnes âgées. Pourriez-vous la situer sur la carte?

M. RÉAL PELLETIER :

515

Elle est juste là. Juste à côté de l'échangeur. Il y a l'échangeur sud, si vous voyez sur les plans, il y a une ancienne école sur le coin...

LA PRÉSIDENTE :

520

Oui.

M. RÉAL PELLETIER :

525

... qui va être enlevée, mais elle est juste voisine à côté. Ça veut dire que le tunnel rentre en dessous ici, il ressort là, puis la bâtisse est juste là. C'est l'ancien couvent des sœurs.

LA PRÉSIDENTE :

530

C'est un ancien couvent. Puis la conception de l'autoroute, selon la proposition du ministère des Transports, vous estimez que ça serait favorable pour ce lieu-là pour les personnes âgées?

M. RÉAL PELLETIER :

535

Oui, parce que j'ai eu peur à un moment donné. Supposons qu'ils avaient passé par voie aérienne à la place, c'est que là c'est peut-être une autre histoire. Tandis que là, ils passent sous la terre, ça fait que ça va peut-être... le son va s'en aller direction nord, il n'y a plus de maison dans ce coin-là, puis l'autre son va être dirigé direction sud, mais il ne sera pas garroché de chaque côté.

540

LA PRÉSIDENTE :

545

Merci. En première partie, il a été beaucoup question aussi du camionnage et des carrières, la présence de carrières. Pouvez-vous nous dire comment vous voyez ça la proposition du ministère par rapport à l'utilisation des chemins pour ces carrières-là, puis aussi

il y a une scierie, il y a une usine?

M. RÉAL PELLETIER :

550

On a un moulin à scie...

LA PRÉSIDENTE :

555

Un moulin à scie, oui.

M. RÉAL PELLETIER :

... sur le chemin Saint-Armand.

560

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

565

M. RÉAL PELLETIER :

Ça, c'est excellent parce que l'échangeur qu'on voit là, l'autre bretelle qui s'en va direction sud, mais elle, elle ressort presque où ce que les maisons, où ce qu'ils ont une moins haute densité de maisons. Puis, deuxièmement, ça va être moins dangereux parce qu'avant ça, ils fallaient qu'ils fassent... remarque que le ministère nous l'avait bien arrangée depuis 7, 8 ans, la courbe.

570

LA PRÉSIDENTE :

575

Montrez-nous-la donc, s'il vous plaît.

M. RÉAL PELLETIER :

C'est vrai, moi, je vous le pointe du doigt. Ça, c'est qu'est-ce qui est prévu, la bretelle pour aller au chemin Saint-Armand quand on arrive du sud. Avant ça, la sortie existante, c'est qu'un camion arrive ici, il fait un 180° ici. Puis, là, il repart comme ça. Puis ici, c'est plein de maisons sur le côté. Tandis que là, il va sortir ici, qui est en ligne pas mal plus droite, puis il sera pas obligé de couper.

580

585

C'est parce qu'ici, avec un long «trailer» puis le «truck», c'est que ça fait un gros... quand on est rendu qu'on fait un 180, plus que c'est dans une côte, ça prend tout le chemin. Même, des fois, les gars, il faut qu'ils montent un petit peu sur le trottoir. Tandis qu'ici, ça arrive plus carré, donc ça se fait mieux un peu. Mais le seul transport qui se fait là par camion ou presque, qui vient des États-Unis, c'est pour le moulin à scie.

590 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'était ça, ma question. La nature de ces camions-là, c'est pour desservir le moulin à scie.

595 **M. RÉAL PELLETIER :**

Juste le moulin à scie, oui.

600 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est uniquement ça. Actuellement, c'est comme ça, sauf qu'ils tournent dans la pointe.

M. RÉAL PELLETIER :

605 C'est ça.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

C'est uniquement ça.

610

M. RÉAL PELLETIER :

Oui, c'est juste pour le moulin à scie. Puis la raison est bien simple, c'est qu'un camion, c'est pour ça que je disais que c'était bon l'échangeur nord, parce que l'échangeur nord, un, c'est là que les gars vont tous passer pour se rendre aux carrières. C'est juste pas loin de là, il y a le chemin Morgan qui amène à toutes les 3 grosses carrières qu'il y a là. Donc, on voit les zones d'extraction partout. Donc, l'échangeur nord fait ça. C'est qu'il amène tout le camionnage. Comme on voit ici, on a deux grosses compagnies de transport majeures, mais eux autres, c'est dans une zone commerciale, ça ici.

620

C'est sûr qu'il y a du agricole tout le tour, mais ce secteur-là, c'est commercial. Ici, c'est là qu'on a un restaurant, un poste d'essence. Ici, on a ces deux grosses compagnies-là, puis plus loin on a même un motel. Donc, ça va favoriser le transport à tout passer par là et non de piquer par au travers. Puis deuxièmement, aussi ça donne un accès direct pour se rendre à Bedford, Farnham. Pour eux autres, mettons qu'il faut qu'ils montent à Farnham, ils prennent cet échangeur-là, ça les amène direct à la 202, 235, puis après ça ça s'en va.

625

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

630 Pouvez-vous pointer le chemin Morgan?

M. RÉAL PELLETIER :

Le chemin Morgan, c'est lui ici.

635

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

640

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez aussi dans votre mémoire de l'usine des eaux usées, d'épuration des eaux usées. Pourriez-vous la situer et nous dire, est-ce qu'elle est en fonction présentement?

645

M. RÉAL PELLETIER :

Oui, elle est en fonction. Vous la verriez mieux sur l'autre. Elle est dans ce coin-là, ici. Puis où ce que c'était projeté pour faire votre parc, c'était ça, là, qu'est-ce qui est en grillé. Puis la zone est là. Les vents dominants soufflent comme ça, ici. Donc, c'est sûr que la première affaire, c'est les vents. Après ça, comme vous pouvez voir, toutes les carrières qu'il y a là, ça, c'est tout une zone d'extraction par en arrière ici. Après ça, où ce qu'est le site projeté, c'est une cédrière. C'est plein de cèdres là-dedans. Il y en a que c'est centenaire, c'est gros de même.

650

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Vous dites que les vents vont comme ça et comme ça. Pour les fins de la transcription, c'est est-ouest?

655

M. RÉAL PELLETIER :

Regardez, ici, c'est l'ouest, c'est le lac Champlain.

660

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

D'accord.

665

M. RÉAL PELLETIER :

On sait que les vents viennent du lac, qui soufflent dans les terres. Ça veut dire que si mon site de traitement est là, puis votre halte est là, le ménage est peut-être pas bien bon.

670

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

D'accord.

675

LA PRÉSIDENTE :

On va revenir à l'autre acétate, s'il vous plaît. Vous proposez de faire un centre d'information touristique près de la frontière. Pourriez-vous nous dire à peu près où vous verriez ça?

680

M. RÉAL PELLETIER :

Juste ici, on sait qu'ici, en bas là, il y avait un ancien «truck stop». Maintenant, c'est un bureau d'échange. Ici, ils ont déjà une voie qu'ils ont faite pour se rendre à l'ancien motel. Ici, tout ça, c'est un sanctuaire d'oiseaux. Puis, ici, il y a des sentiers. Donc, j'ai vu sur les plans du ministère qu'ils ont aménagé un chemin d'auto, si vous voulez, pour qu'ils puissent se rendre là. Mais tout ce terrain-là ici, où ce qu'était l'ancien «truck stop», c'est assez grand, plus qu'il y a tout du remblaiement de fait avec un chemin en bas.

685

690

Moi, qu'est-ce que j'ai pensé qui serait plus utile, ça serait un centre d'information touristique, qui serait plus logique parce qu'on rentre dans un pays, puis on rentre dans une province. Donc, au lieu d'aller le mettre à 10 kilomètres ou 15 kilomètres, c'est que les gens puissent arrêter là tout de suite. Ça fait que s'ils veulent aller à Freligshburg, ils veulent aller visiter les Cantons de l'Est, on sait que quand un touriste est rendu, mettons, à Pike River, à Saint-Sébastien ou à Saint-Jean, il ne revirera plus de bord pour revenir, il est passé.

695

Deuxièmement, l'idée que j'ai eue, vu que j'en ai parlé à mon conseil, vu que tout ça, c'est un sanctuaire d'oiseaux ici, pourquoi qu'on n'aurait pas – puis c'est là que j'ai eu une petite lumière qui s'est allumée – quand je suis allé à l'Île du Prince Édouard, juste avant le pont de la Confédération, il y en a une réserve là aussi faunique, puis un sanctuaire, si on veut, puis c'est un centre d'information touristique et avec, on a fait un centre d'interprétation de la nature. Ça veut dire qu'on peut voir les sortes d'oiseaux qu'il y a là, les animaux qu'il y a là, puis c'est bien intéressant parce que ce n'est pas juste un centre d'information touristique, c'est que tu peux avoir des informations sur qu'est-ce qu'il y a aux alentours aussi.

700

705

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

C'est une belle porte d'entrée et d'introduction sur la nature de votre Municipalité.

710

M. RÉAL PELLETIER :

Oui. Puis on sait que probablement ce poste frontalier là, après celui de Lacolle, va probablement être aussi achalandé par après avec une autoroute comme ça.

715 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

On a vu dans certains mémoires qui nous ont été soumis que certains proposaient des pistes cyclables , notamment l'intégration des pistes cyclables, la planification de pistes cyclables sur l'échangeur nord, Saint-Armand nord. Quelles sont vos impressions là-dessus?

720

M. RÉAL PELLETIER :

Une piste cyclable sur l'échangeur nord?

725 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Puis piétons aussi. Une traverse de piétons.

M. RÉAL PELLETIER :

730

O.K. Mais je ne vois pas pourquoi qu'on mettrait une piste cyclable sur l'échangeur nord parce que le chemin va déjà passer en dessous. C'est parce que je sais qu'ils parlent déjà de faire une Route Verte, qui est déjà entamée par Bedford. Là, je ne sais pas où ce qu'elle va se rendre. Nous autres, à Saint-Armand, il faut qu'on regarde ça. Mais c'est parce que à date, si l'autoroute passe, que l'échangeur passe, ils vont pouvoir passer pareil comme avant. Même, ça va être plus sécuritaire parce que là, ils ne traverseront plus l'autoroute avec tout le monde qui passe dessus. Ça fait que, à moins de mettre une bande roulante sur le bord, c'est à peu près tout qu'est-ce qu'ils pourraient faire. Ça, je vous le dis, vous me posez une bonne colle, la piste cyclable.

740

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

C'est les mémoires qu'on a reçus qui soulignaient ça, l'opportunité de planifier une piste cyclable, puis piste piétonnière, aussi.

745

M. RÉAL PELLETIER :

C'est comme je vous dis, sur l'ancienne 133, il y a déjà une bande assez large, tout l'accotement est asphalté. Puis déjà, il y a plusieurs gens qui l'empruntent, puis que après ça ils prennent le bord du lac, ils passent sur le bord du lac, après ça ils rentrent dans les terres sur le chemin de Saint-Armand. On en a tout l'été. Ou ils peuvent venir aussi, certains sont moins tentés parce que c'est un chemin de terre, passer par le chemin du Moulin.

750

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

755

Donc, vous la verriez plus sur l'échangeur sud.

M. RÉAL PELLETIER :

760 Oui, mais là, l'échangeur sud, c'est comme je vous dis, ça va être facile de traverser en
vélo comme à pied, parce que l'échangeur va juste servir aux véhicules qui sortent de l'autoroute,
puis qui traversent. Vu que l'autoroute passe en dessous, il n'y en a plus de problème pour
traverser. Même, ça va être bien plus sécuritaire. Là, c'est là que c'est dangereux à l'heure
actuelle.

765

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci beaucoup.

770

M. RÉAL PELLETIER :

Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

775

Alors, quand le mémoire qui propose cette option-là va être rendu public, on vous en
donnera une copie et on vous demandera de réagir par écrit, à ce moment-là, à la commission.
Ça fait que vous allez pouvoir en discuter avec votre conseil.

780

M. RÉAL PELLETIER :

Merveilleux.

LA PRÉSIDENTE :

785

Merci.

M. RÉAL PELLETIER :

790

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Martin Bellefroid, madame Louise Bellefroid. Bonsoir!

795

M. MARTIN BELLEFROID :

Ça a l'air que j'ai été élu pour lire. Je vais peut-être parler après aussi. Mes parents et moi,
nous exploitons une ferme céréalière à Pike River dont une partie est expropriée par le

800 projet de l'autoroute 35 sur les numéros de lot 369 du cadastre de Saint-Sébastien, division Missisquoi, et 175 du cadastre de Saint-Georges-de-Clarenceville. Elle est la propriété d'Ernest Bellefroid. Elle se situe entre la route 202 et la rivière aux Brochets.

805 Suite aux audiences du BAPE, nous avons procédé à des recherches sur l'étude d'impact et, à des points nous concernant, nous avons noté des omissions et des erreurs dont nous voulons vous faire part.

810 Le premier point. Dans l'évaluation des impacts à la ferme, volume 2, annexe 12, la ferme numéro 86, la superficie expropriée de 22.97 acres, on spécifie que la perte de terrain correspond à 4.8 % de la ferme. En réalité, selon les plans de La Financière agricole, elle correspond à 14.53 % de la ferme, 22.97 acres sur 158 acres. 14.53 % de moins, année après année, ça représente une grande superficie et pour toujours c'est une perte de terre agricole.

815 Le deuxième point. Le pont d'étagement sur la route 202 sera situé à Pike River et non à Venise comme annoncé dans l'étude. Nous aimerions en connaître la longueur des montées dans chaque direction et la largeur de l'emprise nécessaire, pour voir où est-ce que ça va donner devant les maisons, les maisons qui sont situées au nord et notre maison qui est située au sud, et la ferme.

820 Il y a des superficies qui sont drainées dans ces endroits-là et il y a un cours d'eau verbalisé qui longe la route 202 qui, lui non plus, n'est pas nommé dans l'étude d'impact. Le cours Dandurand-Bellefroid semble être inclus dans l'emprise, puis il y a une traverse qui devra être effectuée ou il faudra prévoir de pouvoir drainer une partie du lot 368, propriété d'Urbain Bellefroid. Actuellement, il s'égoutte dans le fossé de chemin de la route 202, il vient rejoindre le cours
825 d'eau. Là, avec le projet de viaduc, je ne pense pas qu'ils vont faire passer l'eau par-dessus, mais il faut prévoir de continuer de drainer cette partie-là.

830 Nous, ce qu'on disait, c'est qu'il va y avoir un impact négatif sur la vie des résidents qui vont être près de l'échangeur et, en plus, ça va séparer la municipalité parce qu'il va y avoir des personnes qui vont se trouver plus loin et, familialement, on a de la famille des deux côtés de l'autoroute et des fermes des deux côtés de l'autoroute. Ça fait que ça a des impacts importants pour nous autres, au point de vue de travail et de circulation avec les équipements agricoles.

835 Le troisième point, c'est les cours d'eau verbalisés qui sont traversés par l'emprise de la 35. Dans notre secteur. Il y en a 5. Il y a le cours d'eau Bélanger, le cours d'eau Tipping, le cours d'eau Desranleau qui s'égoutte dans le lac Champlain. Ensuite, il y a le cours d'eau Dandurand-Bellefroid, le cours d'eau Bellefroid-Archambault qui eux s'égouttent dans la rivière aux Brochets.

840 Dans le volume 2, annexe Tableau des ruisseaux numéro 1, page 6, le cours d'eau Dandurand-Bellefroid, comme je vous ai dit tantôt, n'est pas mentionné. Ce cours d'eau et le cours d'eau Bellefroid-Archambault traversent notre ferme. Ils sont équipés de ponceaux suffisamment grands pour permettre l'écoulement normal des eaux actuelles selon leur bassin versant respectif. Mais, en aucun cas, ils ne pourraient recevoir le débit d'eau qui vient de l'autoroute.

845 Et on veut s'assurer que l'eau ne viendra pas... qu'ils ne vont pas changer l'écoulement dans ces cours d'eau là en captant de l'écoulement des cours d'eau Tipping, Bélanger ou Desranleau plus haut pour l'amener dans les deux plus bas qui s'égouttent dans la rivière. Parce qu'on est déjà à un endroit où est-ce qu'il n'y a pas beaucoup de tampon avec notre ferme. Du moment que l'eau monte au printemps, on se retrouve facilement inondé ou sur la limite. Ça fait qu'on ne voudrait pas qu'il se ramasse avec 6 pouces ou un pied d'épais d'eau de plus parce que nos champs vont être vraiment sous l'eau.

855 Ce qu'on veut dire par là, c'est que les bassins versants de ces cours d'eau là soient respectés, puis qu'il n'y ait pas de débit de un qui soit transféré vers un autre cours d'eau. Que la grosseur des ponceaux sous l'autoroute soit conforme au débit actuel.

860 Considérant les erreurs dans les divers documents présentés par le ministère, considérant le peu de certitude de l'exécution des travaux, notre ferme va subir des préjudices graves.

865 Ensuite de ça, on aimerait s'assurer que dans les cours d'eau verbalisés, la MRC ou les MRC qui sont touchées par ça vont pouvoir continuer d'avoir accès pour faire des travaux dans les cours d'eau verbalisés, parce qu'on a eu écho que sur l'autoroute 10, le ministère des Transports ne permet pas à la MRC de Rouville d'exécuter des travaux d'excavation dans des cours d'eau qui traversent l'autoroute. Il y avait des tuyaux qui s'étaient affaissés, puis ils ne permettent pas à la MRC de corriger la situation. Ça fait qu'on ne voudrait pas que dans notre cas, ça soit comme ça.

870 On voudrait que la MRC ou les personnes qui seront responsables puissent toujours avoir accès pour faire des travaux, pour que tout le monde soit d'accord. C'est sûr qu'il faut que le ministère des Transports soit d'accord là-dessus, mais on ne veut pas qu'il y ait des démarches interminables pour pouvoir procéder, parce qu'on sait que des travaux sur des cours d'eau verbalisés, il peut y en avoir à tous les dix ans ou même moins s'il y a des affaissements ou d'autres problèmes. Ça fait qu'on veut pouvoir procéder rapidement dans ces cas-là.

875 Considérant que la vie paisible des résidents de notre secteur va être à jamais affectée par ce projet, nous personnellement, on ne pense pas qu'on peut en recommander la poursuite parce que ça va affecter nos entreprises, notre voisinage et notre municipalité.

Un peu plus loin dans l'intervention, j'aimerais vous dire que je pense que la qualité de

880 la chaussée sur la route 133 pourrait aider grandement la quiétude du monde et des riverains de
cette route et la sécurité aussi. Je pense que le ministère des Transports ont fait des efforts dans le
coin d'Henryville mais il semble ne pas nous écouter du tout à Pike River. Ça fait 4 ans que je suis
au conseil municipal, j'entame ma cinquième année, puis on fait des démarches à chaque année
885 pour qu'il y ait des travaux qui se fassent pour améliorer la surface de roulement, puis ils nous
ignorent complètement. Ils disent que ce n'est pas du tout dans leurs travaux prioritaires.

Et on pense qu'une route de cette importance-là devrait recevoir, avant les travaux de la
35, une nouvelle surface de roulement. Puis peut-être que ça, ça améliorerait assez la situation,
sans dire que ça réglerait les problèmes dans les villages, mais ça améliorerait la situation pour le
890 monde qui sont voisins de l'autoroute assez pour permettre la quiétude, puis peut-être de ne pas la
faire, cette autoroute-là.

Parce que, personnellement, je pense que notre gouvernement québécois n'a pas
tellement d'argent, puis qu'il devrait se concentrer sur les routes actuelles avant d'en bâtir d'autres,
895 puis de ne pas être capable plus de les entretenir, puis de refiler les routes, comme la 133 et la
202, aux municipalités qui ont déjà plus de fardeau que qu'est-ce qu'ils sont capables de soutenir.
Ça fait le tour de ce que j'avais à vous dire.

LA PRÉSIDENTE :

900 Merci, monsieur Bellefroid. On va mettre une carte, on va essayer de visualiser la zone
dont vous parlez.

M. MARTIN BELLEFROID :

905 Ça serait plus au nord. De l'autre côté de la rivière. On le voyait peut-être mais c'est bien
loin. Ça, c'est chez nous, ça. Ce qu'on se demandait, nous autres, c'était la longueur du...
C'est ça. Ça, c'est chez nous. Les lots qui sont touchés, c'est ceux-là ici, le long de la ligne. Ça,
c'est notre ligne avec notre voisin. Les cours d'eau traversés, bien c'est celui-là qui est le
910 Bellefroid-Archambault, puis celui-là ici qui passe le long de la route 202 jusqu'ici. Puis ça, c'est
le Dandurand-Bellefroid, lui, il s'égoutte dans un marécage ici. Lui, il n'a aucune capacité d'avoir
une chaudière d'eau de plus le printemps. On en a déjà suffisamment.

LA PRÉSIDENTE :

915 La route 133, actuellement, il y a des difficultés au niveau de la sécurité.

M. MARTIN BELLEFROID :

920 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

925 C'est dû à quoi principalement? On nous a parlé tout à l'heure, bon, il y a des sections à 3 voies, c'est très dangereux. On nous a dit en première partie aussi que l'accotement n'est peut-être pas suffisant.

M. MARTIN BELLEFROID :

930 Bien, il n'y a pas d'accotement asphalté. La section Pike River, entre Pike River et Saint-Sébastien, ce n'est pas asphalté nulle part. Ça fait que quand la personne est dans sa voie, ça va bien, mais s'il a à se tasser de deux pieds sur le côté, il n'a aucune chance d'aller nulle part. Puis j'ai des personnes que je connais bien, qui restent sur le long là, puis il y a des dénivelés jusqu'à 4 à 5 pouces sur le côté. C'est sûr que quand le camion tombe en bas, ça fait du vacarme, mais
935 quand c'est une auto, il se ramasse dans le champ. Là, ce n'est pas toujours de la faute de la personne. Elle peut conduire aussi bien qu'elle souhaite, mais ce n'est pas des cascades qu'on fait sur la route.

LA PRÉSIDENTE :

940 Puis, dans le village même de Pike River, il y a une bonne courbe là. Est-ce que c'est un lieu qui apporte des risques au niveau de la sécurité? Est-ce que c'est aménageable, ça?

M. MARTIN BELLEFROID :

945 Bien, étant donné que le pont est où est-ce qu'il est, il faut quand même qu'on passe dessus. Ce n'est pas facile de changer beaucoup l'approche du pont, parce qu'il faut vraiment arriver droit. On ne veut pas arriver croche sur le pont. Je pense que le problème à Pike River, c'est la vitesse. Des autos, c'est pas si mal; les camions, c'est impossible. Il y a un restaurant
950 dans notre municipalité, puis souvent quand on essaie de sortir de ce restaurant-là, qui est dans une zone de 50 kilomètres, les camions passent à 100.

955 On a bien beau faire toutes les démarches qu'on veut avec la Sûreté du Québec, mais ça marche 5 minutes quand ils sont là. Du moment qu'ils se tournent de bord, ça recommence de la même manière. Je pense que c'est plus la vitesse qui est le problème que... mais même à Saint-Sébastien, c'est la même chose. Tu es à la quincaillerie, puis les camions passent à 20 pieds de toi, puis ils passent à 75-80 kilomètres/heure en plein village. Mais ça, le monde sont pas capables de limiter leurs transports dans les villages, ça fait que c'est sûr que ça fait des
960 inconvénients.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est une route qui est sous la surveillance de la Sûreté du Québec?

965 **M. MARTIN BELLEFROID :**

Oui.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce qu'ils font souvent de l'inspection dans cette zone-là, à votre connaissance?

Mme LOUISE BELLEFROID :

975 Ils vérifient souvent la sécurité des poids lourds, mais on ne les voit pas souvent. Sur la route 202 qui est une route où les camions n'ont pas accès, régulièrement, quand on va à la ferme, on voit des camions. Au pourcentage, on se ferait un bon salaire à être délateurs.

980 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

Mme LOUISE BELLEFROID :

985 La Sûreté du Québec est vraiment pas présente chez nous.

M. MARTIN BELLEFROID :

990 On est à la limite du territoire des deux MRC. Ça fait qu'on est à la limite du territoire du poste de Dunham-Cowansville, puis du poste de Lacolle sur l'autre côté. Ça fait que Lacolle, ils ne viennent pas du tout dans Pike River, puis la partie qui est sur la route 202 vers Venise, ils n'ont pas aucun intérêt à venir là, le poste de Dunham, parce qu'il y a comme rien plus loin. Ils finissent, puis il faut qu'ils tournent en plein milieu de la route parce que... Ça fait que c'est sûr que ça ne les intéresse pas de venir là. Ils viennent sur la 133 quand il y a des problèmes, quand il y a des accidents, sinon on les voit très rarement. Ils disent qu'ils nous font plusieurs heures de travaux dans notre municipalité, mais on peut se permettre d'en douter.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Puis il y a des commerces sur la 133? Comme vous dites, il y a des restaurants en tout cas qui sont visités par les camionneurs entre autres. Comment vous voyez ça, l'autoroute 35, par rapport à ces commerces-là?

1005 **M. MARTIN BELLEFROID :**

Je pense qu'ils vont trouver le temps bien long quand elle va être faite. C'est sûr. On ne

souhaite pas qu'ils aient de problème mais c'est certain que je dirais 95 % de leur achalandage vient de l'autoroute ou 80 % de leur achalandage peut venir de l'autoroute. Il y a toujours des camions à toute heure du jour. Le soir, il y en a, des fois il y a peut-être 15 camions dans leur cour. Ça fait que c'est sûr que ça va les affecter énormément quand les camions risquent de diminuer leur achalandage.

1010

Mme LOUISE BELLEFROID :

Il y a aussi un dépanneur au village qui, selon moi, le chiffre d'affaires est peut-être, je ne sais pas, moi, 75 % avec les Américains. C'est le premier village, le premier dépanneur quand ils passent la frontière. Ça fait que c'est achalandé. Surtout les fins de semaine là, c'est très, très achalandé. Mais, d'après moi, pour eux, quand l'autoroute va être passée, le commerce, ça va être un petit commerce, tout petit, tout petit.

1015

1020

LA PRÉSIDENTE :

À côté de l'église, il y a un centre, un accueil?

1025

M. MARTIN BELLEFROID :

Un centre d'information touristique.

LA PRÉSIDENTE :

1030

Un centre d'information. Est-ce qu'il est beaucoup visité, ce centre-là?

M. MARTIN BELLEFROID :

Ça tombe bien que vous en parliez, c'est moi qui est président de la société qui s'occupe de l'exploiter avec le ministère du Tourisme. C'est sûr qu'il est exploité. Je ne pense pas qu'il est achalandé – je veux dire – comme d'autres centres où est-ce qu'il y a énormément de villégiateurs, mais il y a beaucoup de monde. Vous donner les chiffres... là, quand on est dedans, on s'en rappelle. Je ne suis pas dans ça, je n'avais pas ça dans l'idée aujourd'hui, mais je sais qu'il y a beaucoup de monde à l'été. On est ouvert de la fin juin quand les classes se terminent, puis on se rend jusqu'à l'Action de grâce au mois d'octobre, puis il n'y a pas de journée qu'il n'y a pas de monde là.

1035

1040

LA PRÉSIDENTE :

1045

Si vous pouvez nous communiquer dans les jours qui vont suivre l'information à la commission sur l'achalandage et si vous avez de l'information aussi sur l'origine des gens qui vont visiter ce centre-là. Est-ce que vous avez ça dans un registre, par exemple, si ce sont des Américains, si ce sont des gens du Québec?

1050 **M. MARTIN BELLEFROID :**

Je ne sais pas à quelle source je peux avoir accès parce que c'est sûr que c'est le ministère du Tourisme qu'il le gère, ce bureau-là. Je pourrais essayer d'avoir l'information puis qu'il vous le communique.

1055

LA PRÉSIDENTE :

Si c'est le Tourisme, on va s'en occuper.

1060

M. MARTIN BELLEFROID :

C'est Tourisme Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1065

Oui?

M. MARTIN BELLEFROID :

1070

Je pourrais au pire vous donner le nom de la personne qui s'occupe du bureau. Ça, je pense bien que je suis capable de trouver ça demain.

LA PRÉSIDENTE :

1075

C'est bon. On va faire la démarche.

M. MARTIN BELLEFROID :

Merci.

1080

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie beaucoup de votre témoignage.

1085

M. MARTIN BELLEFROID :

Merci beaucoup.

Mme LOUISE BELLEFROID :

1090

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1095 Nous invitons maintenant le Syndicat de l'UPA de Venise, s'il vous plaît.

M. MICHEL MORIN :

1100 Bonsoir, madame!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1105 **M. MICHEL MORIN :**

Toujours Michel Morin, mais cette fois-ci, je suis accompagné du président du Syndicat, du conseil d'administration, monsieur Pol Petit. Nous avons déjà transmis le texte du document.

1110 **L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.**

LA PRÉSIDENTE :

1115 Merci, monsieur Morin. Dans certains mémoires, on a vu, il y a des gens qui ont pris connaissance de la problématique que vous identifiez par rapport aux agriculteurs qui auraient une grande difficulté à avoir accès aux terres qui sont situées vers le lac Champlain.

M. POL PETIT :

1120 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Est-ce qu'il y a des possibilités d'aménagement qui permettrait un désenclavement, rendant possible des travaux agricoles sans contrainte pour les agriculteurs ou, d'après vous, ce n'est pas possible.

M. POL PETIT :

1130 Sur le tracé proposé?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, sur le tracé proposé.

1135 **M. POL PETIT :**

Donc, le tracé rouge vous voulez parler?

1140 **LA PRÉSIDENTE :**

Le tracé rouge, oui.

M. POL PETIT :

1145 À moins que d'avoir 1 ou 2 ou 3 ponts qui passeraient au-dessus de l'autoroute, des viaducs. Parce que là, comme on comprend, la façon que l'on voit, ce serait... Donc, les producteurs qui seraient ici, à moins que de passer en dessous de la rivière ou je ne sais pas où exactement, il faut qu'ils aillent sur Freligshburg, revenir, puis qu'il y aurait un deuxième chemin pour revenir cultiver ici. Je pense que ça ferait une distance de 14 kilomètres à faire, de mémoire, 1150 pour revenir de là à là. Donc, il faut qu'ils partent ici, qu'ils reprennent la... il n'y a pas d'accès. Dans le fond, il faut revenir par là, revenir là, repasser au-dessus, puis revenir. Ça n'a pas de sens. Ça n'a pas de sens. Vous imaginez avec mettons, on va juste prendre du fumier ou du maïs, de la paille, du foin, ça ne marchera pas.

1155 Moi, ce que je ne comprends pas, c'est que comment est-ce qu'un gouvernement peut ne pas respecter un accord notarié? Parce que les terres ici, les 200 mètres, ils ont été achetés il y a quand même 35 ans et, par décret, un gouvernement peut dire : «Non, je ne l'utilise pas.» Parce que c'est ça qui est acheté.

1160 Parce que la réserve faunique ici qui a été accordée, on a été à la CPTAQ et tout ça pour ça, pour que ce soit accordé à je ne sais pas quel groupe, si on avait su, à ce moment-là il y a 15 ans ou 20 ans, si on avait su que le gouvernement ne respecterait pas ça, le producteur aurait dit : «On garde nos terres. Qu'il mette l'autoroute où il veut. On fait une digue ici, puis on cultive tout.» À ce temps-là, c'était possible. Alors, ils auraient mis l'autoroute, peu importe et il y avait assez 1165 de surface pour justifier un déplacement. Vous comprenez mon raisonnement? On aurait pu faire une digue ici, tout autour, puis cultiver. Ça s'est fait ailleurs, ça se fait ailleurs.

Mais là, les producteurs ont dit : «Bon, on prend le tracé du pipeline et on cultive là.» Puisque l'autoroute doit passer là. Autrement, jamais personne, jamais un producteur aurait 1170 donné ses terres à un regroupement écologique. Jamais on aurait imaginé que le tracé soit changé. C'est ça notre problème. Si on avait imaginé que le tracé serait changé, on aurait agi bien autrement il y a 20 ans, 25 ans.

1175 J'aurais un autre point aussi, c'est Martin Bellefroid qui m'a fait penser à ça. Les volumes d'eau qui vont être sur les autoroutes, il faut que le ministère soit responsable de ces volumes qu'il va envoyer dans les cours d'eau agricoles. Parce qu'une terre agricole, elle va

percoler un certain volume d'eau. Il y a des études, je ne les connais pas par cœur, mais ce qui est bétonné, 100 % va aller dans les cours d'eau agricoles. Plus le sel. Le sel sur les autoroutes empêche les cours d'eau de geler. Ils s'érodent à l'année.

1180

Il faudra qu'on trouve une formule avec le ministère, quand on va devoir réparer les cours d'eau ou les entretenir, qu'ils aient une part à payer dans les cours d'eau. Pour l'instant, tous les cours d'eau sur toutes les autoroutes, c'est les agriculteurs qui payent. Quand il faut les réparer ou les nettoyer, on paye 100 %. Alors que les volumes d'eau, les gros volumes d'eau sont apportés

1185

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous parlez dans votre mémoire de la qualité des terres. Pouvez-vous nous en donner plus un peu d'information concernant cette zone-là particulière, la zone, si vous voulez, agricole entre Saint-Sébastien et Saint-Armand?

1190

M. POL PETIT :

Tout ici?

1195

LA PRÉSIDENTE :

Ce secteur-là.

1200

M. POL PETIT :

C'est des terres d'une extrême qualité. Je vous dis, d'une extrême qualité. C'est quasiment des terres d'alluvions. C'est des très, très bonnes terres, de haute qualité. Le producteur pourrait mieux vous en parler que moi, c'est lui qui les cultive, mais il n'y a pas de roche, c'est de niveau, c'est drainé, pas irrigué mais l'eau est pompée quand il y a un excès d'eau. Tous les aménagements, comme dans notre mémoire, on dit que tous les aménagements ont été faits pour que ce soit très, très productif.

1205

M. MICHEL MORIN :

Souvent, ces terres-là, cette portion-là des terrains, parce qu'il y a des producteurs qui ont des surfaces de chaque côté de la 133 et plusieurs m'ont affirmé que souvent cette portion-là de terrain-là est prête avant la portion qui est plus à l'est. Parce qu'à cause des systèmes de drainage et de pompage, au mois d'avril, on peut assécher assez rapidement et les interventions vont se faire de ce côté-là avant de faire les autres parties sur leur terre.

1215

LA PRÉSIDENTE :

1220 Alors, pour les transcriptions, quand vous dites de ce côté-là, c'est à l'ouest.

M. MICHEL MORIN :

1225 Du côté...

LA PRÉSIDENTE :

 Du côté du lac Champlain.

1230 **M. MICHEL MORIN :**

 Du côté ouest de la 133, avant des parties qui sont du côté est de la 133. Ça va comme ça?

1235 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci. Oui. En ce qui concerne la sécurité de la route 133, est-ce que les gens vous en ont parlé? Ce que vous connaissez de la situation dans ce secteur-là, qu'est-ce qu'il en est?

1240 **M. POL PETIT :**

 Nous sommes tous les deux conseillers ici à Saint-Sébastien aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1245 Oui?

M. POL PETIT :

1250 Oui, il y a de la sécurité. Il y a des travaux à faire sur la 133. C'est sûr que le ministère, il fait ce qu'il peut. Il fait des tronçons. Cette année-ci, ils ont fait un beau tronçon entre quasiment Sabrevois et Saint-Sébastien presque. Mais l'année prochaine, ce sera un autre tronçon, sans doute. Je suppose que le ministère, il fait comme nous autres, il y va d'après l'argent qu'il a. Mais c'est sûr qu'il y a des améliorations à faire, bien sûr.

1255 **LA PRÉSIDENTE :**

 Et ce serait quoi ces améliorations?

1260 **M. POL PETIT :**

Il faut remettre une couche d'asphalte, puis rééquilibrer un peu la route, rééquilibrer partout. Parce qu'il y a des ornières d'auto qui se fait ou de camion, je ne sais pas.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

On nous a parlé tout à l'heure qu'un 3 voies, c'est dangereux. Qu'est-ce que vous en pensez?

1270 **M. MICHEL MORIN :**

1275 Toute la partie dont on parle, qui est située à l'équivalence du schéma qu'on a là, c'est toute une section de la route qui n'est pas divisée. Donc, vous avez toujours le 3 voies et, en alternance, par secteur, on permet de doubler sur un côté ou sur l'autre. C'est sûr que le danger est immense. Ce ne sont que des lignes sur la surface qui conduisent les automobilistes. Et quand vous ajoutez à ça un petit peu de neige, il n'y en a plus de ligne. Ça fait que là, c'est n'importe qui qui peut faire n'importe quoi et les risques sont assez grands.

1280 Et ce qui nous surprend aussi un petit peu, c'est que même si à certains endroits, la voie est droite, comme par exemple si on prend de Saint-Sébastien à Pike River, on est en ligne droite, on a eu depuis plusieurs années des accidents mortels, majeurs, qui sont même sur cette portion de route droite là. Techniquement, les policiers pourraient peut-être nous en donner plus, mais nous, quand on regarde ça, on ne s'explique pas comment une personne peut partir...

1285 J'ai à la mémoire 4 jeunes filles qui se sont tuées sur un des ponceaux, en plein sur un «stretch» droit. Elles sont tombées là-dedans. Ça fait que c'est une route, je ne sais pas si elle porte à confusion au niveau des automobilistes qui ne sont pas familiers avec ça, parce que c'est quand même pas une configuration qu'on voit beaucoup dans la province de Québec, le 3 voies comme ça qui s'alternent, mais nous, on doit vivre avec ça, puis avec les risques que ça signifie.

1290

LA PRÉSIDENTE :

Puis l'accotement, est-ce que c'est suffisant?

1295 **M. MICHEL MORIN :**

L'accotement, évidemment, c'est sûr que c'est tout massacré. Tant que la surface ne sera pas refaite, parce qu'on a parlé tantôt qu'il y a peut-être des possibilités qu'on aura des surfaces refaites, mais tant que ce n'est pas touché, vous avez des bordures d'asphalte qui

1300 sont brisées parce que l'accotement est affaissé, puis, à ce moment-là, bien monsieur Bellefroid, je pense, l'a passablement bien expliqué, vous êtes en perte de contrôle si vous tombez en bas de la surface asphaltée.

LA PRÉSIDENTE :

1305 La vitesse, qu'est-ce qu'il en est pour les fardiens entre autres, vous en avez parlé tout à l'heure.

M. POL PETIT :

1310 C'est souvent la nuit que ça roule vite. La journée, ça va, mais la nuit, ça roule assez vite.

M. MICHEL MORIN :

1315 N'oubliez pas, madame, que vous avez aussi une circulation assez imposante de machineries agricoles. On ne parle pas de petites machineries, on parle quand même de gros instruments. Donc, avec les risques que vous avez de refoulement de voitures, puis de croisements qui se font là-dessus, quand vous avez un camion qui s'en vient à 100 kilomètres à l'heure à travers ce bouchon-là, c'est toujours inquiétant.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1325 Dans plusieurs mémoires, on retrouve un certain questionnement sur la politique de rétrocession des terres agricoles acquises par le ministère des Transports pour des fins d'autoroute et qui sont remises selon une procédure particulière. Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus?

M. POL PETIT :

1330 Je pense que les terres devraient être remises aux riverains ou bien aux propriétaires des lots riverains. Mais quand on avait regardé les surfaces, vous vous souvenez, il y avait un tableau sur les surfaces de terres remises, oui, il y avait une partie qui était terres remises mais c'était des marécages. Ils ne remettent pas tellement de terres que ça. Parce qu'ils comptaient comme terres, ils ne disaient pas : «terres agricoles» ou «terres cultivables», ils disaient : «surfaces de terres». Je ne sais pas si on pourrait revenir avec ce tableau-là qu'on avait vu tout au début de la commission, je pense. C'est assez loin ce tableau-là, je pense.

M. MICHEL MORIN :

1340 Dans le cas qui nous concerne ici, la portion déjà expropriée ne serait absolument pas cultivable. Premièrement, elle serait sous protection au niveau de l'environnement et elle est

1345 maintenant partie intégrante du marécage qui existe. Parce que la présence des digues et les travaux qu'on a faits ont fait en sorte qu'on a une scission nette et on ne pourrait pas récupérer cette portion-là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci.

1350

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage. Alors, on va prendre une pause de 15 minutes.

1355

M. POL PETIT :

Merci. Bonne soirée.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1360

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1365

J'invite maintenant les porte-parole de Ferme Daniel Tougas inc. et de Ferme Tougasvista inc., s'il vous plaît.

M. DANIEL TOUGAS :

1370

On peut lire, oui?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1375

M. DANIEL TOUGAS :

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

1380

LA PRÉSIDENTE :

1385 Merci. Dans votre mémoire, vous nous parlez de la difficulté au niveau de la sécurité de la 133. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est exactement dans le secteur entre Saint-Sébastien et la partie qui se rend vers l'échangeur justement proposé Saint-Armand nord, qu'est-ce qu'il en est? Puis est-ce qu'il y a des mesures qui pourraient être prises pour améliorer la sécurité?

M. SERGE TOUGAS :

1390 Présentement, aujourd'hui, je reste ici à l'intersection de chemin du Moulin et la route 133. Au niveau de sécurité de la route 133, quand le trafic vient du sud, qui s'en va vers Montréal, il y a de temps en temps des courses sur la route 133. Puis vu que j'étais 15 ans de pompier, on a vu plusieurs accidents sur la route 133, particulièrement des Américains, pas tous en erreur mais plusieurs, mal chaussés, excès de vitesse. C'est surtout ça. Et la poudrière l'hiver. L'hiver, quand on est rendu à peu près ici...

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, pouvez-vous dire «à peu près ici» pour les transcriptions?

1400 **M. SERGE TOUGAS :**

Alentour du chemin Morgan.

LA PRÉSIDENTE :

1405 D'accord.

M. SERGE TOUGAS :

Vers Pike River.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1415 **M. SERGE TOUGAS :**

Il y a les grands vents de l'ouest qui viennent enneiger la route 133 durant le jour, qui font la neige sur la route 133 et qui occasionnent vers les 4 h une glace noire.

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

4 h de l'après-midi?

M. SERGE TOUGAS :

1425

Oui. Quand la tombée du soleil tombe, là, c'est la folie furieuse des accidents. C'est surtout ça les accidents. Ce n'est pas excès de vitesse à ce temps-là, mais mal chaussés ou excès de vitesse aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1430

Est-ce que l'entretien est suffisant?

M. SERGE TOUGAS :

1435

Les charrues ont beau passer, mais quand la poudrière s'amène, ils ont bien beau mettre du sel, mais ça ne fait pas effet. Puis le monde sont pas conscients de ça. Parce que plus loin, vers Saint-Armand, c'est boisé de chaque côté, donc il y a moins de «balaiement» de neige sur la route. Donc, quand ils arrivent sur cette partie-là, le chemin Morgan à Pike River, c'est là qu'il y a beaucoup d'accidents

1440

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et qu'est-ce qu'il y aurait à faire sur la route 133 pour améliorer, à ce moment-là? Bon, là, vous nous parlez justement de la poudrière. On imagine des brise-vent.

1445

M. SERGE TOUGAS :

1450

On avait commencé dans le temps, sur le long de la route 133, vis-à-vis les parcelles 38 et 37, à mettre des arbres. Mais d'un bon coup, l'Hydro-Québec a passé. Là, les arbres en dessous des fils électriques, oublie ça. On a essayé ça par expérience, nous autres mêmes, ça n'a pas donné... ça fait juste quelques années qu'on a implanté des arbres, mais ça n'a pas été plus loin.

1455

Au niveau de la SQ, on les voit juste le lundi après les Fêtes. C'est à peu près ça. Pas le vendredi ou le samedi. C'est surtout le lundi matin ou lundi midi qu'ils passent, puis qui devrait être le vendredi que le trafic passe vers les États-Unis, puis le dimanche quand ils retournent à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

1460

D'accord. Vous nous parlez de la proposition qui est faite par le ministère des Transports, le tracé rouge. Est-ce que ça vous apporterait, occasionnerait des problèmes, les agriculteurs de ces terrains-là, notamment parce que vous auriez des pertes d'espaces qui ne vous permettraient plus d'être conformes au Règlement sur les exploitations agricoles, par rapport à l'équilibre des phosphores, l'épandage. Est-ce que, selon ce que vous disposez présentement comme terres, vous seriez capable de respecter le règlement pour 2010, selon vos estimés?

1465

M. SERGE TOUGAS :

1470

Avec le tracé suggéré?

LA PRÉSIDENTE :

Non. Avec la suggestion actuelle?

1475 **M. SERGE TOUGAS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1480

Mais avec le tracé suggéré?

M. SERGE TOUGAS :

1485

Non. Parce que la future... on peut dire si j'agrandis l'exploitation qu'on est déjà 4 propriétaires dessus, si mes jeunes veulent exploiter en même temps que nous, donc ça prend une superficie plus grande pour l'élevage d'animaux qu'on veut grossir.

LA PRÉSIDENTE :

1490

D'accord.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1495

Vous avez parlé, vous êtes nécessairement en plein dans la zone critique, vos terres sont coupées. Est-ce que vous avez envisagé des aménagements qui pourraient être susceptibles d'aider à l'opération de l'agriculture, autres que le tracé vert? Est-ce que vous avez pensé à d'autres alternatives?

1500 **M. DANIEL TOUGAS :**

1505

On peut bien dire qu'on va mettre un viaduc sur notre terrain. Pour les autres agriculteurs à côté, ils vont passer où? Si vous le mettez sur notre terrain, on peut dire qu'on va être d'accord. On va passer, nous autres, on va cultiver nos terres. Mais les voisins, ils vont aller où? Ils vont passer chez nous pour cultiver?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1510

Mais en avez-vous discuté avec vos voisins?

M. DANIEL TOUGAS :

1515 Non. Parce que si on fait une route de contournement à côté, on prend encore de la terre agricole. C'est sûr qu'ils vont venir nous rejoindre ou bien ils vont passer en dessous du viaduc, si on fait un viaduc. On n'en a pas discuté.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1520 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre témoignage.

1525 **M. DANIEL TOUGAS :**

Merci.

M. SERGE TOUGAS :

1530 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Nous invitons maintenant la porte-parole de Le Routier chez Bernadette, s'il vous plaît.

Mme BERNADETTE GUILLOTTE :

1540 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1545 **Mme BERNADETTE GUILLOTTE :**

1550 Moi, je m'intéresse à ce projet en tant que restauratrice spécialisée pour les routiers, étant touchée par le passage de cette autoroute sur le territoire. Ce projet influence grandement l'environnement et la qualité de vie de mon commerce pour les points suivants. Là, je me répète du mois dernier.

Malgré mon apparition à l'audience du 14 novembre 2005 ayant les soucis et l'intérêt de savoir si je devais continuer de déployer beaucoup de mes énergies quant à intéresser de futurs

investisseurs afin de procurer plus de services soit aux camionneurs et/ou touristes et ce, depuis 5
 1555 ans, le ministère des Transports a omis de m'informer qu'il y aura une mégahalte routière de 1
 million de pieds carrés ayant des services de restauration et de carburant. Ce que j'ai appris le
 lendemain par une intéressée à nous voir vivre, moi et mon voisin station d'essence, qui elle se
 voit exproprié son terrain à .8 kilomètre de chez moi et ce, sur le même côté de la route et ce,
 malgré le fait que le ministère des Transports a nié à l'audience le lendemain soir, monsieur Robert
 1560 Paquin, coordonnateur des projets majeurs aurait confirmé ces faits à madame MacFarlane, qui
 elle c'est la future expropriée d'un terrain vert.

Le ministère des Transports m'avait dit qu'il y avait des panneaux que je pouvais louer pour
 installer sur l'autoroute. Mais si on a une bonne mémoire, le ministère des Transports, en 97,
 1565 l'ancien restaurant Chez Gaston, ils avaient empêché le trafic du côté Montréal vers le sud d'avoir
 accès à son restaurant. Ce qui a fait qu'un an plus tard, le restaurant a fait faillite. Ça fait que si
 d'autant plus que si le ministère amène une halte routière avec un service de restauration et de
 carburant, nous autres, il y a encore moins de place pour nous autres. Nous autres, on se trouve
 complètement à l'autre bout, puis plus de chance de vivre, ça, c'est garanti. Déjà là, les
 1570 preuves ont été faites au niveau de la restauration, parce que déjà là j'ai la moitié du trafic qui me
 reste, moins une autre moitié avec l'autre futur projet du ministère quant à la restauration.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

C'est beaucoup, beaucoup d'énergie. Je me demande sur quoi qu'on se base en partant,
 on commence comment la relation face à ce nouveau projet-là. Je me demande aussi, je devrais-
 tu continuer de me battre si, en tant qu'être humain, il y a déjà pas de communication, voir
 ignorer que nous sommes déjà en fonction depuis longtemps. On est intéressés de vivre. C'est
 comme nous dire indirectement que le ministère fera au bout de la ligne ce qu'il va vouloir. Parce
 1580 qu'on ne commence pas bien la relation.

Pourquoi que le ministère ne se rapatrie-t-il pas avec le déjà existant afin d'offrir ses
 services et collaborer à la survie de ces commerces pour .8 kilomètre ayant déjà une bretelle de
 sortie d'autoroute offrant les services, je ne vois pas et je ne comprends surtout pas pourquoi on
 1585 nous ignore, pourquoi que, d'un coup sec, on décide de nous balancer, puis c'est correct. C'est
 ça que je ne comprends pas. D'autant plus qu'il y a 30 ans, les architectes de la création du
 ministère des Transports ont conçu un parachèvement de l'autoroute 35 et ont de ce fait même
 exproprié et payé les terrains concernés. Payé, pour moi, cela veut dire très sérieux et approuvé
 par quelqu'un de crédible et puissant ayant respecté le patrimoine de l'agriculture et sa survie afin
 1590 que tous puissent vivre en paix avec ce parachèvement.

Qu'est-ce qu'on vient nous dire de ces gens du ministère des Transports aujourd'hui, 31
 ans après? Et qu'est-ce qu'on vient nous dire de nos argentés dépensés pour l'expropriation de tous
 ces terrains? C'est une question que je me pose. Il y a beaucoup de questions, étant

1595 donné que j'ai un commerce. Il y a beaucoup de gens qui se posent : «Qu'est-ce qu'on fait?»
Pourquoi tous ces innocents devraient-ils payer pour des choses qu'ils n'ont pas demandées et
qu'ils n'ont pas faites?

1600 Il y a un bout, moi, que c'est peut-être – en tout cas, je vais le dire pareil – c'est parce
que dans ce cas-ci, la détermination du nouveau tracé pourrait être taxée de criminelle envers la
race humaine puisque ce ne sont pas les grenouilles qui me donneront à manger, moins les
brochets qui me placeront un dentier dans la bouche, encore moins une tortue qui veillera à me
conduire à l'épicerie lorsque je serai moins jeune. Il est vrai que la faune est très forte afin de
protéger ses espèces en extinction mais qui protège la race humaine et son patrimoine d'agriculture
1605 et commercial? Qui fait vivre qui?

Moi, je l'ai pris comme un thème de m'exprimer. Ce n'est pas méchant. Sauf que j'essaie
d'être terre-à-terre aussi face à ça parce que je trouve que ce n'est pas sérieux le nouveau tracé.
Parce que je trouve que la nature est merveilleuse puisqu'elle s'adapte à tous les changements
1610 climatiques, puisqu'elle a toute la terre qui lui appartient. J'en viens même à observer sur
l'autoroute 10, là où il y a déjà eu de l'expropriation, même les chevreuils, c'est rare que je vois
des chevreuils, je vois des moutons, je vois des vaches manger sur le bord de l'autoroute parce
que je pense qu'ils sont en instinct de survie naturel, ils décident peut-être d'aller manger ailleurs
que de manger peut-être meilleur plus loin. C'est ce qu'on en déduit beaucoup. Puis, la déduction
1615 est simple à comprendre aussi, c'est moins toxique quand c'est plus loin des abords d'autoroute. Il
y a moins de toxines qui tombent dans la faune.

Pour qu'elles progressent, toutes les formes de vie ont besoin de paix. Sans cette paix,
les espèces doivent lutter pour leur survie et n'ont jamais l'occasion de pousser plus loin la force et
1620 la sagesse qu'elles ont acquises. C'est pourquoi que la paix constitue un facteur impératif
permettant une évolution qui, à son tour, deviendra un élément décisif, déterminant à la
continuité de l'espèce. C'est un respect.

Selon moi, l'acceptation du premier tracé vert aurait moins de conséquences néfastes pour
1625 toute notre population ainsi que l'abolition des services de restauration, carburant à la nouvelle
halte routière. Serait-il possible de travailler ensemble, un jour? D'essayer de connecter ensemble
la bureaucratie, l'agriculture, le commercial, pour faire quelque chose qui est bien pour
l'humanité? Parce que les humains vont toujours être là aussi. C'était mon point de vue. Merci.

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. On a des petites questions pour vous. On va profiter de votre expérience.

1635 **Mme BERNADETTE GUILLOTTE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît.

1640

Mme BERNADETTE GUILLOTTE :

Oui, ça me fait plaisir.

1645

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ça fait 12 ans que vous opérez votre commerce?

Mme BERNADETTE GUILLOTTE :

1650

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1655

Les gens qui viennent chez vous, est-ce qu'ils parlent parfois de la route 133?

Mme BERNADETTE GUILLOTTE :

1660

Oui, énormément. J'ai 85 % de ma clientèle, ce sont des camionneurs. J'ai un peu de local. J'ai des touristes aussi à travers ça. Les touristes, au port d'entrée, ils trouvent ça malheureux, parce que c'est le seul port d'entrée qui est comme négligé. C'est comme s'ils rentreraient, je m'excuse, mais la 133 est vraiment déplorable et c'est très dur sur les véhicules aussi. Ils trouvent que c'est vraiment, ils ont l'impression vraiment de rentrer en campagne. C'est pire. Il y en a beaucoup qui disent que la route 133, les petits chemins de vaches dans le champ sont mieux entretenus que la 133. C'est vraiment, ça laisser aller. Comme figure d'entrée, c'est déplorable.

1665

LA PRÉSIDENTE :

1670

Puis les gens mentionnent particulièrement certains endroits ou c'est en général?

Mme BERNADETTE GUILLOTTE :

1675

Bien, là, jusqu'à Henryville, Iberville, où ce que c'est que la route a été refaite, ça va bien. Mais jusqu'à là, non. Puis d'autant plus, on attend, moi du moment où ce que j'ai acheté, tout le monde en parle de la 35. Tout le monde voit... les camionneurs, c'est pas l'fun pour eux autres de rentrer dans les villages où ce que c'est qu'il y a des tracteurs. Tout le monde vit dans leur petit train-train quotidien. Eux autres, c'est sûr qu'ils les déplacent. C'est sûr qu'ils

1680 ont des temps pour livrer leur voyage. C'est quand même les pères, les mères de nos produits
qu'il faut qu'ils se rendent à un moment donné en quelque part. C'est sûr que passer dans les
villages, c'est vraiment déplorable pour eux autres. C'est pas plaisant. Mais ils ont leur métier à
faire.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1685 Les camionneurs, votre clientèle, est-ce que vous êtes en mesure de dire d'où ils
viennent et où ils vont?

Mme BERNADETTE GUILLOTTE :

1690 Oui. Oui. Ils viennent du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-
Édouard, de Montréal, de Saint-Jérôme, Laval et ça s'en va dans le Maine, ça fait tout d'est en
ouest. Il y a 14 000 camions qui passent par mois à ce port d'entrée là. Ça fait que c'est beaucoup
de trafic.

1695 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci, madame.

1700 **Mme BERNADETTE GUILLOTTE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Merci de votre témoignage.

Mme BERNADETTE GUILLOTTE :

1710 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Nous invitons maintenant monsieur Marc-André Trudeau, s'il vous plaît.

M. MARC-ANDRÉ TRUDEAU :

1720 Bonjour! Moi, suite au mois passé, j'ai parlé pour le rond-point à Saint-Sébastien.
J'habite au 916, route 133. Le rond-point, il retentit droit en avant de chez nous. Moi, je suis la
maison ici. C'est ça, moi, j'ai su ça v'là à peu près un mois et demi justement que ça arrivait en
avant de chez nous. La première chose que je me suis dit, c'est la sécurité. La 133, c'est

1725 très dangereux, puis je me disais que c'était bon, la 35, que ça passe, parce que le trafic passerait à côté de chez nous, à peu près à 750 pieds de chez nous, peut-être bien. C'est une super de bonne affaire. On pourrait peut-être même aller au village en bicycle à pédales, des affaires de même.

1730 Mais là, quand j'ai su que le rond-point arrivait en avant de chez nous, c'est un bien pour un mal parce que les semi-trailers qui vont sortir pour, mettons, en tout cas qui vont faire le rond-point, c'est facile de continuer tout droit. Ça peut arriver n'importe quand, puis ça serait dans la maison chez nous que ça arriverait. Ça fait que pour la sécurité de mes enfants, puis tout ça, pour les lumières, le bruit, parce que les camions qui vont arriver, ils vont décélérer, les camions qui vont repartir, ils vont accélérer, puis les lumières la nuit, puis tout ça, ça va être très déplaisant, je pense. Ça fait que pour le... ils ont parlé aussi du losange...

1735 **LA PRÉSIDENTE :**

On va mettre le losange.

1740 **M. MARC-ANDRÉ TRUDEAU :**

Ça, ça serait d'après moi merveilleux parce que à place de l'avoir en avant de chez nous, bien, je l'aurais à peu près à 500 pieds de chez nous, ce qui serait vraiment mieux d'après moi. Ça fait que c'est un peu me répéter du mois passé, mais c'est le point de vue que j'ai.

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. D'accord, monsieur Trudeau. Donc, vous êtes allé en parler à votre Municipalité, votre Municipalité vous a appuyé dans votre proposition.

1750 **M. MARC-ANDRÉ TRUDEAU :**

Oui.

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous en avez aussi parlé avec les voisins autour?

1760 **M. MARC-ANDRÉ TRUDEAU :**

Non, on n'en a pas parlé plus qu'il faut. Non, c'est ça, on n'en a pas parlé.

LA PRÉSIDENTE :

1765 D'accord. Puis pour ce qui concerne la sécurité de la 133, comment ça se vit présentement?

M. MARC-ANDRÉ TRUDEAU :

1770 Présentement, depuis peut-être bien un an, un an et demi, il n'y a pas eu d'accident. Mais comme des personnes ont parlé tantôt, les 4 Américaines qui se sont tuées en avant de chez nous. C'était directement en avant de chez nous. L'année d'ensuite, il y a eu 3 Américains qui se sont noyés juste un petit peu plus loin de chez nous. Puis, dans la même année, il y a peut-être eu 2, 3 accidents encore en avant de chez nous. Il y a eu une van qui s'est renversée mais il n'y a pas eu de mort. Mais je trouve que, comme on disait tantôt, les Américains, je sais pas s'ils ne
1775 connaissent pas nos routes ou quoi, mais ceux qui ont eu des accidents, il y en avait qui étaient mal chaussés, d'autres qui roulaient vite. Les Américains, ils roulent très vite, surtout le dimanche soir. Puis les semi-trailers avec, ça passe très, très vite. C'est assez dangereux. Puis, chez nous, j'ai la voie de dépassement, tu vois souvent du monde qui coupe à haute
1780 vitesse. C'est dangereux.

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie.

1785 **M. MARC-ANDRÉ TRUDEAU :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1790 Nous invitons maintenant Conservation Baie Missisquoi, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE FORTIN :

1795 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1800 Bonsoir! Si vous pouvez vous identifier pour les transcriptions, s'il vous plaît.

Mme NATHALIE FORTIN :

Oui. C'est Nathalie Fortin, je suis la présidente de Conservation Baie Missisquoi et je suis avec un de nos membres, Martin Pelletier. Je vais faire un résumé de notre mémoire. Je

1805 vais donc lire certaines portions seulement.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

Début de la phrase à la page 1 : «Conservation Baie Missisquoi est un organisme [...]

1810 **Fin de la phrase à la page 2 : [...] se retrouvent dans notre région.»**

La dame qui a parlé un peu plus tôt, le parc routier n'est pas vraiment essentiel puisque toutes les choses sont disponibles déjà dans notre comté.

1815 **L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.**

LA PRÉSIDENTE :

1820 Merci. Nous avons des questions pour vous. Peut-être qu'on pourrait prendre la diapositive dans la zone de Pike River.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1825 Bonjour, madame!

Mme NATHALIE FORTIN :

Bonsoir!

1830 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Vous faites mention dans votre mémoire de la vitalité économique et touristique de plusieurs communautés riveraines à la baie. Pouvez-vous expliciter?

1835 **Mme NATHALIE FORTIN :**

1840 Bien, l'économie actuelle a plusieurs commerçants. Il y a des propriétaires de restaurants, de stations d'essence. Donc, l'économie a été extrêmement affectée par la pollution de la baie Missisquoi. Depuis les quatre dernières années, il y a eu la fermeture des plages, le tourisme, il n'y en a presque plus à la baie Missisquoi à Venise-en-Québec. Donc, les commerçants sont énormément affectés par la situation actuelle. Nous, on essaie de trouver des moyens de restaurer la baie Missisquoi, donc le rôle principal de Conservation Baie Missisquoi jusqu'à maintenant a été de planter des arbres et d'essayer de sensibiliser la population à différentes sources de pollution. L'économie, c'est le secteur vital.

1845

M. MARTIN PELLETIER :

1850 Cette année, nous autres à Philipsburg, juillet, août, on a eu, nous autres, une marée verte durant deux mois de temps. Venise, cette année, a été moins touchée. Les années antérieures, à partir de juillet, août...

Mme NATHALIE FORTIN :

1855 Les plages sont fermées.

M. MARTIN PELLETIER :

1860 ... pas de baignade, les plages sont fermées. Il y a une croûte verte sur l'eau. Puis il faut penser qu'on prend l'eau du lac Champlain pour Philipsburg, puis Bedford avec l'usine de filtration. Ça fait spécial un peu.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1865 Changement de propos, je constate que vous êtes en accord avec la Municipalité de Saint-Armand...

Mme NATHALIE FORTIN :

1870 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1875 Oui? Concernant la halte routière pour la mise en valeur, tout de suite en entrant au Québec, du patrimoine naturel qui constitue votre territoire en fait.

Mme NATHALIE FORTIN :

1880 Ça pourrait peut-être aider l'économie aussi locale si les gens étaient au courant des différents attraits touristiques et des différents refuges, les zones écologiques, les sentiers pédestres. S'ils le savaient dès leur entrée au pays, ils seraient probablement plus susceptibles d'aller dans ces endroits-là, d'aller manger une bouchée dans les restos, de mettre de l'essence dans les stations d'essence. Ils seraient plus là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1885 En fait, de s'arrêter.

Mme NATHALIE FORTIN :

1890 De s'arrêter, oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1895 Puis de s'instruire.

Mme NATHALIE FORTIN :

Exact.

1900 **M. MARTIN PELLETIER :**

1905 Si on revoit la rivière qui monte d'ici, c'est fantastique. C'est un très beau marais. À votre gauche, on monte en kayak, nous autres, puis ils appellent ça le ruisseau noir, à notre gauche, en montant, juste ici. C'est fantastique, ça, cette rivière-là, c'est de toute beauté. Ici, il y a un ruisseau, puis on vient ici dans des marais. C'est splendide. J'en reviens pas. Tout ce secteur-là, ça devrait être protégé. Tout ça ici, c'est la seule partie verte qu'il nous reste autour de la baie Missisquoi et qui est encore très sauvage. Puis il faut penser qu'un marais, c'est un filtre.

Mme NATHALIE FORTIN :

1910 Oui.

M. MARTIN PELLETIER :

1915 Tout ce qui arrive de la rivière aux Brochets, qui descend, puis qui inonde ça, un marais, c'est un filtre. Ça aide à améliorer un peu l'eau. S'il n'y avait pas de ça, ça serait encore pire dans le lac. Puis, l'idée, c'est au moins de sauver ou de protéger ça.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1920 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1925 À Saint-Jean-sur-Richelieu lors de l'audience de lundi soir, on a eu un mémoire de la Ville de Saint-Jean qui faisait référence au tourisme, aux nuitées que les Américains viennent au Québec par rapport à ce que nous, les Québécois, on va du côté américain. On a un déficit parce qu'on a un capital potentiel du côté américain de 50 fois supérieur au Québec. Or, c'est équivalent, les nuitées. Donc, on a un très grand déficit au plan touristique.

1930 Qu'est-ce que vous voyez comme éléments d'aménagement ou de stratégie qui pourraient permettre justement que ce soit plus intéressant ou que ce soit plus connu, le potentiel du Québec pour attirer du tourisme américain?

Mme NATHALIE FORTIN :

1935 Bien, le fait qu'il y ait des zones, il y a plusieurs... il y a le refuge naturel de Saint-Armand, qui est un refuge où il y a déjà des sentiers pédestres qui ont été aménagés.

M. MARTIN PELLETIER :

1940 La tortue-molle à épines, il y a un refuge, Conservation de la nature Canada a acheté deux terrains à date ici, dans le secteur ici. Il y a le gouvernement provincial qui a un autre parc ici mais qui n'est pas accessible, c'est pour la fraie des brochets. Mais il y a des gens qui pensent que tout ça est sous contrôle du gouvernement pour la protection de l'environnement. C'est faux. Il y a
1945 seulement quelques terrains de Conservation de la nature, puis aussi, un ici à peu près pour... c'est le gouvernement provincial qui a ça.

Mme NATHALIE FORTIN :

1950 Mais en termes d'aménagement, ce qui pourrait peut-être être intéressant, tu disais, toi, que vous faisiez du kayak.

M. MARTIN PELLETIER :

1955 Oui.

Mme NATHALIE FORTIN :

1960 Il y a un potentiel peut-être de développer cette zone-là.

M. MARTIN PELLETIER :

1965 Il y a beaucoup de hérons qu'on voit ici durant l'été. Aux États-Unis dans le même secteur où ce qu'est le pont...

Mme NATHALIE FORTIN :

Alburg-Swanton.

1970 **M. MARTIN PELLETIER :**

... Alburg-Swanton, il y a des étangs, la même affaire. C'est les deltas. On pourrait

1975 dire c'est des étangs de la rivière Missisquoi. Il y a deux grandes rivières qui alimentent la baie Missisquoi : il y a la rivière Missisquoi et la rivière aux Brochets. Puis c'est fantastique. On se promène dans tous les méandres là-bas en canot. On voit les mêmes types d'oiseaux ici que là-bas. Là-bas, ils ont une héronnière qui est très reconnue en Amérique du Nord. Je disais à Christine, cette semaine, j'ai dit : «Crime! On revoit beaucoup de hérons dans notre secteur.»

Mme NATHALIE FORTIN :

1980 Il pourrait y avoir des visites guidées...

M. MARTIN PELLETIER :

1985 Ça, on pourrait développer ce coin-là pour ça.

Mme NATHALIE FORTIN :

1990 ... en ornithologie, dans les parcs des oiseaux migrateurs. Il y a plein de potentiel. Il y a plus de 5 zones écologiques qui pourraient être développées mais de façon raisonnable, pas que ça devienne...

M. MARTIN PELLETIER :

1995 Parce que nous autres, on part de Philipsburg en kayak, on longe ici le côté, là, on longe le refuge, on longe ici, puis on remonte ici. C'est très, très beau. C'est très sauvage. Il n'y a aucun chalet, il n'y a aucun bâtiment. C'est très rare de voir ça. À partir d'ici, tout ça ici puis remonter jusqu'ici, puis du côté de Venise aussi, c'est un terrain de camping style sauvage, puis c'est très beau, c'est très naturel.

2000 **LA PRÉSIDENTE :**

2005 Est-ce qu'il y a des projets pour mettre en valeur justement ces zones qui ont un riche potentiel écologique, pour que ce soit exploité au plan écotouristique dans le respect de la nature, mais est-ce qu'il y a des projets? Qu'est-ce qui se passe? Parce que justement, on nous a dit il y a des problèmes au niveau de la qualité de l'eau, les gens ne viennent plus parce qu'on ne peut plus se baigner et tout ça, mais il y a encore de la nature, il y a encore de la faune.

M. MARTIN PELLETIER :

2010 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2015 Des places intéressantes. Est-ce qu'il y a eu des projets qui ont été développés par le milieu?

M. MARTIN PELLETIER :

2020 Le seul projet qui a été fait avec Conservation de la nature, puis Conservation Baie Missisquoi, c'est le refuge de la tortue-molle à épines.

Mme NATHALIE FORTIN :

2025 C'est ça. Il y a des sentiers pédestres qui ont été aménagés.

M. MARTIN PELLETIER :

2030 C'est ça.

Mme NATHALIE FORTIN :

C'est un genre de centre d'interprétation de la nature avec des panneaux et puis...

2035 **M. MARTIN PELLETIER :**

Ça a commencé, il y a eu un terrain. Là, il y en a un deuxième. Même, ils ont racheté, je pense, d'autres terrains, si je ne me trompe pas, un dans ce secteur ici, puis un autre dans le secteur-là, ici aussi.

2040

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est le fédéral, ça?

2045 **M. MARTIN PELLETIER :**

C'est Conservation de la nature...

Mme NATHALIE FORTIN :

2050

Du Québec.

M. MARTIN PELLETIER :

2055 ... Canada. C'est privé.

LA PRÉSIDENTE :

C'est privé.

2060 **M. MARTIN PELLETIER :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2065

D'accord. Maintenant, vous nous parlez dans votre mémoire des zones de ponte de la tortue.

M. MARTIN PELLETIER :

2070

Oui. Il y en a une dans le secteur ici.

LA PRÉSIDENTE :

2075

Où sont-ils?

M. MARTIN PELLETIER :

2080

Il y en a une dans le secteur ici.

LA PRÉSIDENTE :

2085

D'accord. Ça, est-ce que c'est dans un secteur privé ou...? Dans le secteur que vous connaissez, est-ce que c'est...

M. MARTIN PELLETIER :

2090

Est-ce que c'est privé? C'est une bonne question.

Mme NATHALIE FORTIN :

Oui, bonne question. À vérifier.

M. MARTIN PELLETIER :

2095

Je ne suis pas certain si c'est privé ou public. Il peut être soit sur la réserve du gouvernement provincial ou du refuge. Je ne suis pas certain. Je ne peux pas vous le jurer. Il y en a un ici certain dans cette zone-ci. Puis l'autre se situe à côté, sur la 133 à Pike River, juste

à côté du pont. On le voit, il est juste ici.

2100

LA PRÉSIDENTE :

À côté du projet de pont?

2105

M. MARTIN PELLETIER :

Non, ce n'est pas le projet de pont.

LA PRÉSIDENTE :

2110

Non. C'est le pont?

M. MARTIN PELLETIER :

2115

Pike River au centre-ville.

LA PRÉSIDENTE :

On ne le voit pas.

2120

M. MARTIN PELLETIER :

Juste passé l'église, il y a le pont qui...

2125

LA PRÉSIDENTE :

On n'a pas de figure, d'accord.

M. MARTIN PELLETIER :

2130

Il y en a un, parce qu'il y a un genre de sablière qui s'est faite. Puis, ils viennent pondre là, puis les tortues hivernent du côté des États-Unis. Elles traversent tout le lac Champlain, toute la baie Missisquoi pour monter jusqu'à Pike River pour pondre et elles repartent; comme un genre de trajet migratoire pour eux autres.

2135

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous parlez dans votre mémoire aussi des bandes riveraines qui ont disparu. Est-ce que vous faites référence à des visites qui ont été faites par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

2140

Mme NATHALIE FORTIN :

Oui.

2145

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez nous dire, selon l'information que vous avez, on va le demander aussi au ministère, mais est-ce que ce sont des bandes riveraines qui ont disparu dans les dernières années ou ça fait longtemps que ça a été coupé, ça, ces bandes riveraines là?

2150

M. MARTIN PELLETIER :

Si elles ont été coupées ou bien c'est parce que nous autres, on participe à mettre en place des bandes riveraines.

2155

Mme NATHALIE FORTIN :

Je ne sais pas combien de temps...

2160

M. MARTIN PELLETIER :

C'est-à-dire, les arbres qu'on a plantés.

2165

Mme NATHALIE FORTIN :

C'est progressif. Depuis les années 80, je pense, que ces bandes riveraines là ont commencé à disparaître.

2170

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, ce n'est pas dans les dernières années comme telles nécessairement.

Mme NATHALIE FORTIN :

2175

Non, je ne pense pas.

M. MARTIN PELLETIER :

2180

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2185 Bon, alors vous dites aussi qu'il faudrait investir plus que jamais pour sauver le littoral, pour protéger les milieux sensibles. Qui devrait investir? Puis comment ça pourrait se faire pour que ce soit viable, si vous voulez? Parce que, bon, du côté des agriculteurs ou des gens qui possèdent ces milieux-là, ils disent : «Bon, pourquoi moi je devrais investir?» Qui devrait le faire?

2190 **Mme NATHALIE FORTIN :**

2195 Bien, ça serait premièrement à leur avantage de réinstaurer les bandes riveraines parce que les arbres contribuent à maintenir le sol en place. Donc, à diminuer l'érosion de leurs terres agricoles. Présentement, le MAPAQ organise des programmes où les arbres sont fournis aux agriculteurs, puis Conservation Baie Missisquoi depuis deux ans offre ses services de bénévoles pour aller planter les arbres. Donc, c'est sûr que la perte, c'est le 3 mètres ou le mètre qui n'est plus exploitable, mais quand on pense au fait que c'est un mètre qui va rester là et qui ne se retrouvera pas dans le ruisseau dans 2 ans, c'est peut-être pas une si grande perte que ça.

2200 Il y a présentement des programmes qui sont mis en place justement pour compenser les agriculteurs qui vont réinstaurer, qui vont commencer à planter des arbres près de 10 rivières qui sont importantes au Québec. Ces agriculteurs-là vont être compensés de 600 \$ l'hectare. Donc, il y a déjà des programmes qui sont mis en place pour encourager les agriculteurs à mettre en application la politique des plaines inondables, protection des rives et plaines inondables.

2205

M. MARTIN PELLETIER :

2210 Parce qu'il faut toujours penser que 70 %... si on regarde la pollution, le phosphore dans le lac Champlain, 70 % vient des terres. C'est le phosphore qui a quitté les terres, puis s'est retrouvé dans le lac. L'idée des bandes riveraines, c'est pour essayer de garder le phosphore sur les terres agricoles.

LA PRÉSIDENTE :

2215 Alors, merci pour votre témoignage.

M. MARTIN PELLETIER :

2220 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2225 Alors, c'est tout pour ce soir en ce qui concerne la présentation des opinions. On en est rendu au droit de rectification. Je répète que les gens qui veulent se prévaloir de ce droit peuvent encore le faire.

On va d'abord entendre monsieur Bernard Caron, s'il vous plaît.

M. BERNARD CARON :

2230 Bonjour, madame la présidente ! Bonjour, madame la commissaire ! J'ai quatre points qui, somme toute, sont... d'une part, dans le témoignage au niveau de la Municipalité de Saint-Armand, on a dit que l'aire de contrôle et la halte routière se situait à 10 ou 15 kilomètres. Je tiens à préciser que l'aire de contrôle est à 4.5 kilomètres de la frontière. Donc, ce n'est pas si loin que
2235 ça.

Deuxièmement, l'aire de contrôle a été choisie à cause de critères techniques. Donc, il fallait que le terrain soit plat. Donc, ça n'a pas été choisi au hasard. Ça répondait à des besoins techniques.

2240 Le second point concerne la plaine inondable. Si on prend le tracé de référence, il y a quand même des possibilités d'avoir des accès à ces terres-là à l'extrémité nord et à l'extrémité sud. À l'extrémité nord, en passant par en dessous du pont de la rivière aux Brochets, et à l'extrémité sud, à partir de l'échangeur. Il est évident que ça amène des aménagements, des chemins d'accès mais il y a possibilité quand même d'exploiter ce terrain-là enclavé.
2245

Il y a moyen d'accéder par cette partie-là et il est évident qu'il va falloir passer sur une terre agricole mais ici, avec le pont de la rivière aux Brochets, on peut passer en dessous du pont de la rivière aux Brochets. C'est deux accès que l'on a regardés et qui sont possibles. C'est sans
2250 compter qu'en discutant avec les agriculteurs, il y a peut-être moyen aussi de trouver d'autres accès possibles. Il n'est pas exclu, par exemple, un viaduc agricole. Donc, ce n'est pas... je ne pense pas qu'on doive parler ici d'une perte complète. Il y a moyen d'accéder à ces terres-là.

2255 Le troisième point, c'est monsieur Bellefroid. Il a parlé de remise par le ministère de routes aux municipalités. Entre autres, il a parlé de la 133. Je pense qu'il n'est pas question pour le ministère de remettre cette route-là aux municipalités.

2260 Un autre point qui a été aussi amené par monsieur Bellefroid, c'était d'avoir accès aux cours d'eau le long de l'autoroute. Lorsque l'on a eu la première partie des audiences, on a indiqué que le ministère avait comme plan de pouvoir mettre les cours d'eau de part et d'autre de l'emprise en utilisant les fossés de l'autoroute. Et, ce faisant, on avait aussi comme intention de mettre la clôture de nonaccès de l'autoroute du côté de la route, de façon à ce que la MRC

2265 puisse avoir accès aux cours d'eau, sans être obligé d'aller par l'autoroute. Donc, notre objectif était que les MRC puissent justement avoir accès aux cours d'eau sans être obligé d'aller par l'autoroute mais du côté des champs. Ça conclut mes rectificatifs pour l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Merci. Madame Marielle Cartier-Viens, s'il vous plaît.

Mme MARIELLE CARTIER-VIENS :

2275 Il y avait une rectification que je voulais faire. J'aimerais avoir le schéma, si c'est possible, de l'échangeur nord de Saint-Armand. C'est que tantôt, tantôt le syndicat de Venise laissait entendre que toute cette portion-là – bien, c'est la façon que moi je l'ai compris – que toute cette portion-là était une réserve écologique. Mais, moi, je dirais que vous avez ici une zone écologique. Et tantôt, je vous entendais parler pour voir s'il y avait une possibilité récréotouristique ou quelque chose de même. Parce que c'est nommé zone écologique, il y a personne qui peut y aller. C'est défendu pour tout le monde, sauf qu'on sait que... moi, je vais vous dire squatter

2280 parce que je ne me souviens pas du vrai terme, les gens qui vont chasser illégalement, là, ça prolifère. On les voit là, parce que là il n'y a plus de surveillance, personne peut y aller.

LA PRÉSIDENTE :

2285 C'est une réserve écologique?

Mme MARIELLE CARTIER-VIENS :

2290 Oui. Ça là ici, comme ça. Le reste, ici, bien, il y a des boisés qui appartiennent à des agriculteurs.

2295 Puis, la deuxième, bien c'est l'intervention de Conservation de Baie Missisquoi. Moi, faisant partie du Syndicat Des frontières, on a eu des études de faites par rapport à certains cours d'eau verbalisés et on a vu une nette amélioration de la part des agriculteurs qui se déversent dans ces cours d'eau verbalisés là. Depuis les 5 dernières années, il y a eu beaucoup d'améliorations. Les chiffres, je ne les ai pas. Si jamais vous les voulez, il y aurait une possibilité de vous les donner.

2300 Quand on parle toujours des agriculteurs, d'accord, peut-être qu'ils ont déjà pollué. Mais qu'advient-il avec la pointe baie Jameson? Ils sont où avec leurs fosses septiques, eux autres? Ah! eux autres, ils ne polluent pas?

LA PRÉSIDENTE :

2305 Mais là on en est au droit de rectification, là. Ça va?

Mme MARIELLE CARTIER-VIENS :

2310 Bien, je rectifie qu'est-ce qu'ils ont dit. D'accord. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Martin Bellefroid, s'il vous plaît.

2315 **M. MARTIN BELLEFROID :**

2320 Bonsoir, encore! Ça serait pour rectifier des faits, je pense, qui sont peut-être pas tout de biais mais disons un peu mal enlignés d'après moi. Moi, j'ai été dans les personnes qui ont été sondées quand il y a eu les sondages pour le ministère de l'Environnement. Les bandes riveraines, c'est bien sûr que c'est pas tout le monde qui les fait de la même manière, puis les champs n'ont pas été visités. Ils sont venus nous voir, puis ils nous ont interrogés à la maison. Ça fait que peut-être que, moi, quand je suis assis dans le tracteur, je pense qu'elle a rien qu'un mètre, puis si je mesure pour vrai, à partir de la ligne des hautes eaux, elle a peut-être bien 3 mètres. Mais ça n'a pas été visité.

2325 Ces superficies-là, si on les a faites, c'est sans incitatif monétaire du gouvernement. On n'a pas une cenne pour les faire. C'est des pertes de terre que nous autres on assume. C'est des superficies qui ne sont plus rentables. Si on prend une bande riveraine qui serait en haut du talus à 3 mètres de large, fois 1 000 mètres de long... chez nous, on a deux cours d'eau. Ça veut dire que si je la mets de chaque côté, ça fait 6 mètres; sur un kilomètre, ça fait 2 acres, juste pour un cours d'eau. L'autre, c'est la même chose. Mais chaque fois que je perds des acres de terrain, je paye des taxes dessus, puis je retire aucune rentabilité. Il n'y a personne qui nous aide pour le moment dans ça. C'est beau de vouloir établir des choses, mais il faut nous soutenir. Puis le ministère de l'Environnement fait rien pour ça.

2335 La deuxième chose, je pense que la pollution, elle peut être déjà venue de l'agriculture mais il y a d'autres sources aussi qui en font de la pollution. Que ça soit les maisons le long des cours d'eau; le long du lac Champlain. Il y a les animaux aussi qui vont directement dans le lac. À Venise, cet été et à l'automne, il y avait des milliers d'oies blanches. C'est très beau à regarder mais, eux autres, ils polluent autrement plus que qu'est-ce qu'on fait avec notre agriculture. Nous, au moins, le fumier, on le met dans le champ puis on l'incorpore. Eux, ils le mettent directement dans le lac. Il faudrait faire attention qui qu'on accuse. On ne peut pas chasser les oies, mais arrêtez de tirer sur tout le monde autour, tous les agriculteurs autour.

2345 Ce que je voulais dire pour monsieur du MTQ, ce n'est pas les cours d'eau le long de

2350 l'autoroute qui m'énervent, moi, pour pouvoir les creuser. C'est ceux qui passent en dessous. C'est certain qu'on va demander qu'on ait vraiment le droit de les creuser. Ceux qui sont le long, c'est certain qu'on va avoir accès, mais c'est ceux qui passent en dessous, il faut qu'on ait le droit de les creuser et d'entretenir les ponceaux. Il ne faut pas qu'on se fasse bloquer si jamais il y a des ponceaux qui s'affaissent. Il faut qu'on soit capable de les remplacer ou que le MTQ s'en occupe.

2355 Un peu plus loin, peut-être des éclaircissements qu'on aimerait avoir. On a pensé à quelque chose. Si on laisse les terres agricoles en bas qui soient enclavées, il y a de l'électricité pour les pompes de drainage qu'il va falloir continuer de leur fournir à ces personnes-là. Si on coupe les lignes électriques qui passeraient en dessous de l'autoroute, il va falloir qu'on leur donne une possibilité d'avoir l'électricité. Je pense que ça faisait le tour de ce que je me rappelais. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2360 Merci, monsieur Bellefroid.
Monsieur René Walaszczyk.

M. RENÉ WALASZCZYK :

2365 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2370 Bonsoir!

M. RENÉ WALASZCZYK :

2375 C'est un petit peu suite au dépôt de Conservation Baie Missisquoi que je voulais... je trouvais qu'il y avait des affirmations qui étaient un peu gratuites là-dedans. Monsieur Bellefroid en a déjà abordé quelques-unes. Je veux juste faire un point sur le phosphore. On accuse souvent l'agriculture, mais la réalité, c'est que 61 % du phosphore qui est dans la baie provient des États-Unis. Ça, ce ne sont pas les chiffres qu'on donne comme agriculteurs, ce sont les chiffres officiels.

2380 Des 40 % qu'il reste ou des 39 % qu'il reste, la nature et l'agriculture est responsable d'à peu près 70 %. C'est ce qu'on nous disait au départ. D'énormes efforts ont été faits, il y en a beaucoup moins que ça maintenant qui proviennent de l'agriculture. Mais si on fait le calcul, sur 100 kilos, 40 % à 70 %, ça fait exactement 28 kilos sur 100 qui proviendraient de la nature et de l'agriculture et du Québec. Le reste vient des États-Unis, sous toutes sortes de formes, par la
2385 rivière Missisquoi.

2390 La deuxième chose que je voulais rectifier aussi, il y a eu une affirmation que les visites ferme par ferme du ministère de l'Environnement, on aurait découvert que tout le monde a arraché ses bandes riveraines, qu'on aurait coupé tous les arbres, etc., etc. Moi, ce que je sais, c'est que toutes ces visites de fermes là qui ont été faites, on n'a pas fait le tour des bandes riveraines, on n'a pas fait le tour de ce qu'il peut y avoir dans tout ça et le ministère de l'Environnement s'est limité à un examen visuel au PAEF, au plan de fertilisation, au permis, au certificat d'autorisation et aux choses principales. Le reste, je ne sais pas d'où la donnée est venue, où ils ont été chercher ça.

2395 La même donnée qu'on nous a donnée, qui disait qu'on avait accès à des programmes jusqu'à 600 \$ par hectare pour faire etc., etc., bien là, on aimerait ça savoir où est-ce qu'ils sont parce que tous ceux qui le font actuellement le font avec l'aide du ministère de l'Agriculture, le font avec le programme Prime-Vert mais sont limités dans la possibilité d'avoir des subventions. C'est limité à un montant par ferme.

2400 L'autre chose aussi je pense qu'on oublie beaucoup, c'est une donnée générale. Si on regarde tout le tour de la baie Missisquoi, tout le monde trouve que c'est très beau, qu'il faut garder des milieux humides, qu'il faut ci et qu'il faut ça. Les seuls endroits qui sont aujourd'hui en milieux humides, en boisé ou en milieux naturels, à part les 2, 3 peut-être parce que je ne la connais pas au complet, mais si on peut faire le tour de la baie, ces endroits-là sont aujourd'hui propriété des producteurs agricoles. Tous les autres endroits où les agriculteurs ne sont pas propriétaires ont été développés pour du chalet, des résidences, des routes, etc., etc., etc. Ou à peu près. Je ne dis pas l'ensemble des endroits mais la grande majorité des endroits qui sont aujourd'hui sous la forme naturelle. On va voir ça le long du Richelieu, on va voir ça à bien d'autres endroits. Et quand on parle de milieux humides, juste dans le Haut-Richelieu, il y en a énormément.

2410 Moi, je vous disais qu'on parle de 80 hectares agricoles qui risquent d'être enclavés ou à peu près. Il y a un compromis qui avait été fait, mais même avec l'organisme de bassin versant de la baie Missisquoi, sur le tracé vert, je pense qu'il faudrait absolument le maintenir là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Je pense qu'ils viennent demain soir.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Merci. Monsieur Petit, s'il vous plaît.

M. POL PETIT :

Oui. Vous remarquerez sans doute que c'est la plupart des producteurs agricoles qui

2430 arrivent au micro pour contester un peu ce qui a été dit. C'est dommage que ces gens-là ne sont pas un peu plus au fait de l'agriculture. Je ne vais pas résumer tout ce que René Walaszczyk a dit mais tout va dans le même sujet de conversation : ces gens-là ne sont pas au courant de ce qui se passe en agriculture. Je ne vais pas répéter ce que René a dit. Je vais me limiter à ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Merci. Alors, ceci met fin aux travaux de ce soir. On va reprendre demain à 19 h avec les réponses du ministère des Transports du Québec en ouverture. Merci.

2440 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2445

LISE MAISONNEUVE, s.o.

2450